



Commission
européenne

Manuel d'utilisation *Documents commerciaux officiels* Partie I

À l'intention des...

Opérateurs économiques
(UE/AELE)

Soumission des...

I. INTRA

*Certificats sanitaires pour les
échanges intracommunautaires
d'animaux*

II. EXPORT

Certificats sanitaires d'exportation

III. DOCOM

Documents commerciaux

TRACES

TRAdE Control and Expert System

Table des matières

I.	Introduction	4
I.1.	Portée du présent manuel d'utilisation sur les documents commerciaux officiels – partie I	4
I.2.	Abréviations et définitions	5
I.3.	Langues de travail	5
I.4.	Versions de TRACES	6
I.5.	Accès	7
I.5.1.	Accès aux données et protection des données	7
I.5.2.	Alerte de sécurité	7
I.5.3.	Environnements	8
I.5.4.	Création d'un compte	9
I.5.4.1.	Création par l'opérateur économique	10
I.5.4.2.	Création par l'autorité compétente	14
I.5.5.	Connexion et déconnexion	16
I.5.5.1.	Connexion	16
I.5.5.2.	Clôture de session	16
I.5.5.3.	Problèmes de connexion	17
I.5.6.	Personnalisation des sections du système	17
I.5.7.	Dernières nouvelles	18
I.5.7.1.	Page d'accueil	18
I.5.7.2.	Bulletin d'information	18
II.	Section «Documents vétérinaires»	19
II.1.	Introduction	19
II.1.1.	Chaîne de certification	19
II.2.	Soumettre la partie I (Lot)	21
II.2.1.	Sélection du code de nomenclature	22
II.2.2.	Indication des organisations dans les rubriques du document commercial officiel	24
II.2.2.1.	Recherche	24
II.2.2.2.	Création	25
II.2.2.3.	Remplissage automatique des rubriques du document commercial officiel	28
II.2.3.	Remplissage de la partie I	29
II.2.3.1.	...d'un document INTRA	29
II.2.3.2.	...d'un document EXPORT	41
II.2.3.3.	...d'un DOCOM	44
II.2.4.	Options de soumission	53
II.2.4.1.	Généralités	53
II.2.4.2.	Options spécifiques aux documents DOCOM	55

II.2.5.	Signature	56
II.3.	Suivi	57
II.3.1.	Étapes suivantes pour les documents INTRA et EXPORT.....	57
II.3.2.	Étapes suivantes pour les documents DOCOM: cloner en un INTRA.....	58
II.3.2.1.	Accès par lien hypertexte.....	58
II.3.2.2.	Accès par les menus	58
II.3.2.3.	Soumission	59
II.3.3.	Contacter l'autorité compétente	61
III.	Fonctionnalités liées aux documents commerciaux officiels.....	63
III.1.	Rechercher un document commercial officiel.....	63
III.1.1.	Solutions de contournement et limites	64
III.2.	Copier nouveau sous.....	65
III.3.	Modifier un document commercial officiel qui a été soumis	66
III.4.	Supprimer un document commercial officiel.....	67
III.5.	Imprimer un document commercial officiel	68
III.5.1.	Document commercial officiel qui a été soumis	68
III.5.2.	Impression d'un modèle vierge de document commercial officiel.....	70
III.6.	Notifications automatiques par courrier électronique.....	71
III.6.1.	Contrôles quantitatifs.....	72
III.6.2.	Accès sécurisé.....	73
IV.	Autres sections du système.....	74
IV.1.	Section «Rapport»	74
IV.2.	Section «Gestion des utilisateurs et des organisations»	75
IV.2.1.	Sous-section «Modifier mot de passe/question secrète et réponse»	75
IV.2.2.	Sous-section «Modifier profil utilisateur».....	75
IV.3.	Section «Publication des listes d'établissements».....	76
IV.4.	Section «Législation»	77
IV.5.	Section «Informations».....	78
V.	Questions fréquemment posées.....	79
V.1.	Je ne peux pas soumettre un nouveau document commercial officiel.....	79
V.2.	Que signifie le message d'alerte: «Soumissions multiples non autorisées»?.....	79
V.3.	Que signifie le message d'alerte: «Exception de sécurité: vous n'avez pas le droit d'effectuer l'opération demandée»?	79
V.4.	Que signifie le message d'alerte: «Le certificat n'a pas été trouvé»?.....	80
V.5.	Que signifie le message d'alerte: «GEN 002...» (alerte erreur inattendue)?.....	80
VI.	Informations complémentaires et contact.....	81

I. INTRODUCTION

I.1. PORTÉE DU PRÉSENT MANUEL D'UTILISATION SUR LES DOCUMENTS COMMERCIAUX OFFICIELS – PARTIE I

Le présent manuel décrit les grands principes et les principales fonctionnalités du système TRACES pour la **soumission** (partie I) des documents commerciaux officiels suivants à l'autorité compétente au niveau de l'UE/l'AELE:

- **INTRA**:¹ Certificats sanitaires pour les échanges intracommunautaires d'animaux
- **EXPORT**:² Certificats sanitaires d'exportation
- **DOCOM**:³ Document commercial

Les explications sont accompagnées, le cas échéant, de captures d'écran de l'interface utilisateur TRACES, afin de mieux illustrer la présentation et l'articulation du système.

L'objectif du présent manuel d'utilisation est de vous aider à vous acquitter plus rapidement de vos tâches, tout en évitant les erreurs et les fautes de frappe.



Nous vous recommandons de lire le présent manuel d'utilisation en vous référant à la [boîte à outils TRACES](#)⁴, qui est une passerelle vers d'autres manuels d'utilisation, vidéos et modèles relatifs au système.

La boîte à outils TRACES contient toutes les informations dont vous avez besoin sous forme d'un document «plate-forme».

TRACES est un «portail unique» vers la législation européenne dans le domaine de la santé animale et de la santé publique (*produits d'origine animale et produits d'origine non animale, animaux vivants et sous-produits animaux*) et dans le domaine phytosanitaire.

Toutefois, pour ce qui est de l'application de la législation générale de l'Union européenne, nous vous invitons à contacter les autorités compétentes nationales de votre pays ou les services officiels de l'Union afin d'obtenir des informations correctes sur les exigences applicables aux mouvements et d'autres renseignements.

Pour de plus amples informations sur le système TRACES, veuillez consulter la page officielle [Santé et consommateurs de la Commission](#)⁵.

Des présentations sur TRACES peuvent également être trouvées en suivant ce [lien](#)⁶.

1 Règlement (CE) n° 599/2004 de la Commission: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32004R0599:FR:NOT>

2 Concernant les certificats harmonisés au niveau de l'UE (par exemple pour le Chili, le Mexique et le Canada).

3 Règlement (CE) n° 142/2011 de la Commission: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32011R0142:FR:NOT>

4 Boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

5 Informations sur TRACES: <http://ec.europa.eu/traces/>

6 Présentations sur TRACES: <http://prezi.com/user/TRACES/>

I.2. ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Pour une liste complète des abréviations et acronymes utilisés dans le système, veuillez consulter le sous-chapitre «Parlons TRACES» et le chapitre «Fonctionnalités courantes de TRACES» de la [boîte à outils TRACES](#)⁷.

I.3. LANGUES DE TRAVAIL

Avant de vous connecter au système, mais aussi dans l'interface utilisateur une fois connecté, vous pouvez choisir l'une des 32 langues⁸ disponibles et travailler ainsi dans votre langue préférée:



Code de la langue	Langue	Code de la langue	Langue
ba	bosniaque	lv	letton
bg	bulgare	mk	macédonien
cs	tchèque	mt	maltais
da	danois	nl	néerlandais
de	allemand	nw	norvégien
el	grec	pl	polonais
en	anglais	pt	portugais
es	espagnol	ro	roumain
et	estonien	ru	russe
fi	finnois	sk	slovaque
fr	français	sl	slovene
hr	croate	sr	serbe
hu	hongrois	sv	suédois
il	islandais	sq	albanais
it	italien	tr	turc
lt	lituanien	zh	chinois

Lorsque vous changez de langue, vous serez redirigé vers la page d'accueil générale du système.

⁷ Boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

⁸ À savoir 22 langues officielles de l'Union européenne [toutes sauf l'irlandais (ga)], ainsi que l'albanais, le bosniaque, le chinois, le croate, l'islandais, le macédonien, le norvégien, le serbe, le turc et le russe.

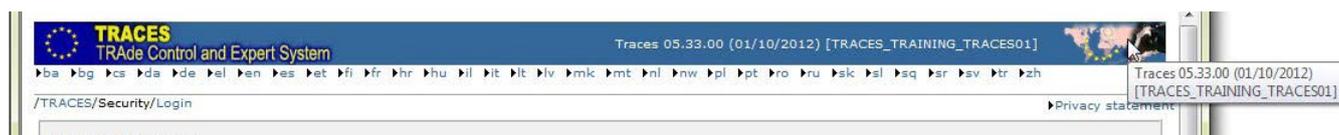
I.4. VERSIONS DE TRACES

Nous ne cessons d'actualiser le système afin de l'améliorer et de l'adapter aux exigences légales ainsi qu'aux besoins et aux souhaits des utilisateurs. Ce processus se fait étape par étape. Dès qu'une mise à jour est disponible, une nouvelle version de TRACES est installée en ligne.

Les notes de version sont régulièrement publiées pour expliquer à nos utilisateurs les améliorations et modifications apportées à l'interface utilisateur et aux fonctionnalités⁹.

Nous vous invitons à contrôler le numéro de la version du système installée en ligne afin de vérifier les informations contenues dans les notes de version.

Si vous faites un double-clic sur la carte du monde/l'image de la vache qui se trouve en haut à droite de la fenêtre TRACES, les informations suivantes s'affichent dans le bandeau supérieur:



- le numéro de la version du système (par exemple: 06.00.01)
- la date de la version, au format jj/mm/aaaa (par exemple: 23/04/13)
- l'environnement et le serveur TRACES (par exemple: TRACES_NT2_2_WEB)

Ces informations apparaîtront aussi dans une infobulle si vous déplacez le curseur de la souris sur la carte du monde/l'image de la vache.

9 Une présentation générale des notes de version du système est disponible sur la page de présentation de la boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

I.5. Accès

I.5.1. ACCÈS AUX DONNÉES ET PROTECTION DES DONNÉES

Pour que le système soit conforme à des règles sévères en matière d'accessibilité et d'affichage des données *commerciales et non commerciales*, et afin de veiller à la protection des données¹⁰, des droits d'accès stricts sont attribués à chaque profil d'utilisateur du système, tant pour les opérateurs économiques que pour les utilisateurs des autorités compétentes.

La déclaration de confidentialité de TRACES peut être consultée dans les différentes langues disponibles du système via le bouton «Déclaration de confidentialité» qui se trouve dans le coin supérieur droit de la fenêtre TRACES, lorsque vous êtes connecté au système.



I.5.2. ALERTE DE SÉCURITÉ

Lorsque vous accédez au système, il est possible que s'affiche une alerte de sécurité vous demandant l'autorisation de continuer vers le site. Il s'agit d'un paramètre de configuration de TRACES; le système est donc entièrement fiable.



TRACES bénéficie de diverses fonctions visant à sécuriser l'accès aux applications, la validation des documents commerciaux officiels et la confidentialité des communications, au moyen d'un cryptage d'informations sécurisées entre le client et le serveur (HTTPS, SSL).

La signature électronique permet d'améliorer encore la vitesse et l'efficacité, la traçabilité et les mesures antifalsification, grâce à des règles de sécurité qui répondent aux exigences légales en matière de signatures électroniques.

Si cette «alerte de sécurité» apparaît, nous vous invitons à cliquer sur le bouton «Afficher le certificat» pour obtenir des informations plus détaillées avant de continuer. Cliquez ensuite sur «Oui» pour commencer à

10 Règlement (CE) n° 45/2001: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32001R0045:FR:NOT>

utiliser TRACES.

Le certificat HTTPS «Secure Sockets Layer» (SSL) et «Transport Layer Security» (TLS) est importé par le client à partir du serveur dans l'application ou l'environnement local et déclaré cette dernière ou ce dernier comme «fiable». Cette alerte n'est donc pas générée par TRACES mais par le serveur sur lequel le certificat est hébergé.

I.5.3. ENVIRONNEMENTS

L'environnement de production de TRACES est disponible à l'adresse suivante: <https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces>.

Il s'agit de l'environnement réel du système, et toute modification de données sera automatiquement signalée aux opérateurs économiques et autorités compétentes concernés.

Les utilisateurs de TRACES sont invités à vérifier les fonctions et fonctionnalités du système dans l'un des deux environnements d'essai.

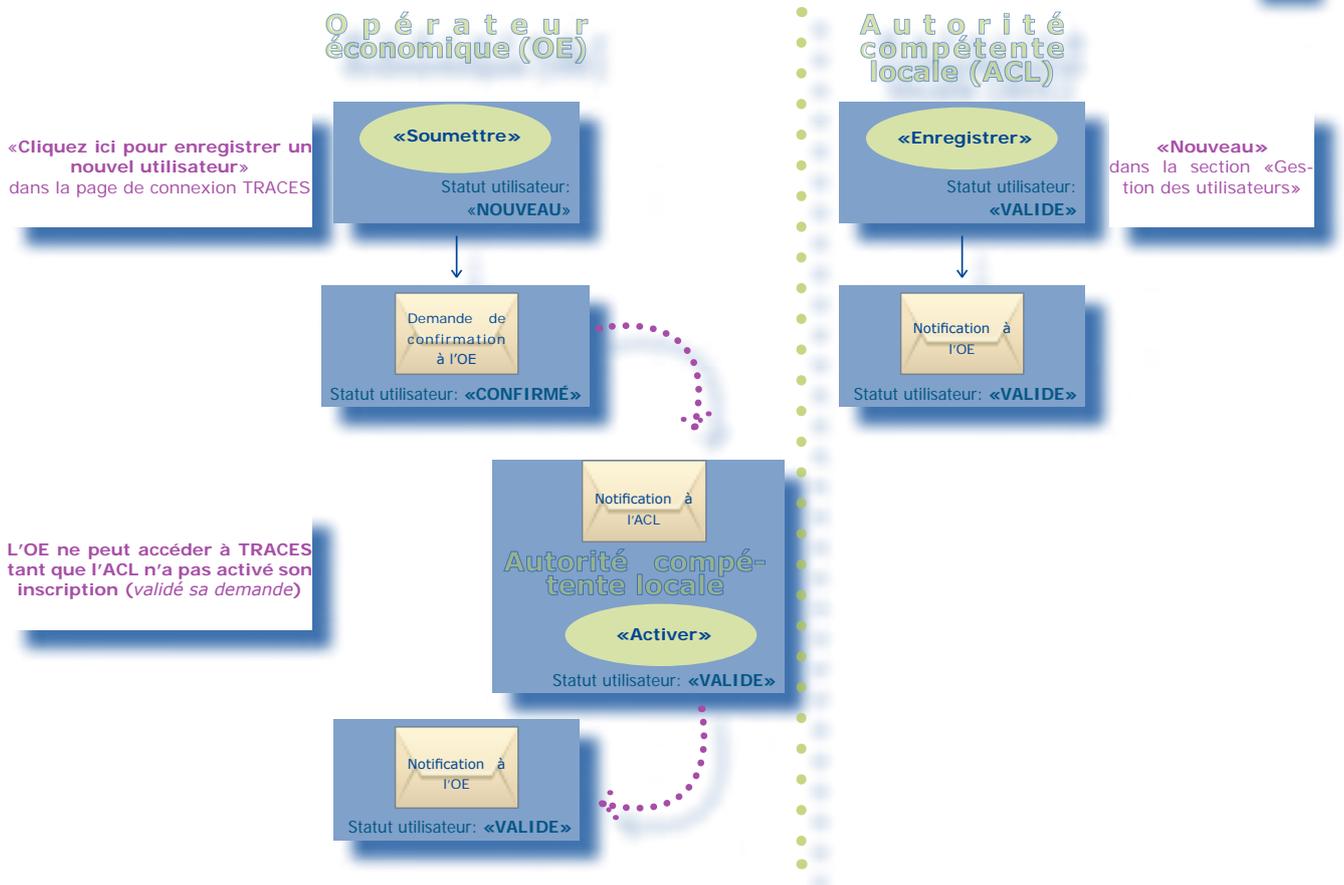
Pour de plus amples informations sur l'utilisation des environnements d'ESSAI et d'ACCEPTATION, veuillez consulter le chapitre «Test des fonctionnalités TRACES» de la [boîte à outils TRACES](#)¹¹.

11 Boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

I.5.4. CRÉATION D'UN COMPTE

Les opérateurs économiques comme les autorités compétentes peuvent créer un compte d'opérateur économique dans le système TRACES.

Création d'un opérateur économique
Chaîne dans TRACES



I.5.4.1. CRÉATION PAR L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE

L'opérateur économique¹² peut créer un compte en cliquant sur le bouton «**Cliquez ici pour enregistrer un nouvel utilisateur**» présent sur la page de connexion au système¹³.

The screenshot shows the 'Login into the System' page. It features a 'Login' section with input fields for 'e-Mail' and 'Password', and a 'Login' button. Below this, there are links for 'Request a new password' and 'Register a new User Account'. The 'Register a new User Account' section includes a brief description and a link to register. At the bottom, there is a link to 'Consult the organisations directory'.

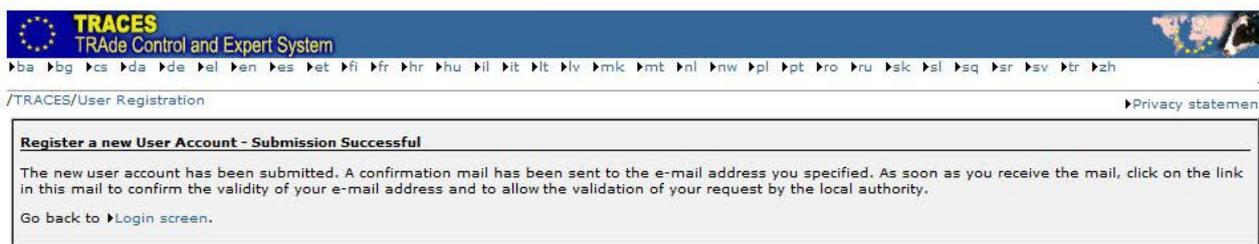
L'opérateur économique complète toutes les informations relatives à son compte d'utilisateur TRACES et clique ensuite sur le bouton «Soumettre».

The screenshot shows the 'Register a new User Account' page. It includes a form with fields for 'e-Mail', 'Password', 'Password (Confirmation)', 'Security question' (with a dropdown menu), and 'Security answer'. Below the form, there is a section for 'Organisation, Company' and 'User Information'. The 'Organisation, Company' section has fields for 'Name', 'Address', 'Postal Code / Region', and 'Country'. The 'User Information' section has fields for 'First name', 'Last name', 'Notification language' (dropdown), 'Notification type' (dropdown), 'Phone', 'Fax', and 'Additional Information'. At the bottom, there are 'Cancel' and 'Submit' buttons.

12 Ou son autorité compétente.

13 Les comptes des autorités compétentes ne peuvent être créés de cette manière. Cette tâche incombe à l'administrateur national TRACES.

Le système confirme la demande de création d'un nouveau compte d'opérateur économique.



Un courrier électronique de «demande de confirmation» est envoyé à l'adresse électronique de l'opérateur économique afin de l'inviter à confirmer son inscription dans le système.

From: <SANCO-TRACES-NOREPLY@ec.europa.eu>
Date: 2013/2/1
Subject: Confirmation request
To: [redacted]

Hi [redacted]

The Trade Control and Expert System has successfully received your registration request.
[Click here](#) to confirm this request.

The TRACES application.

This is an automatically generated email. Please do not reply. To contact the TRACES team, please use the following address: sanco-traces@ec.europa.eu

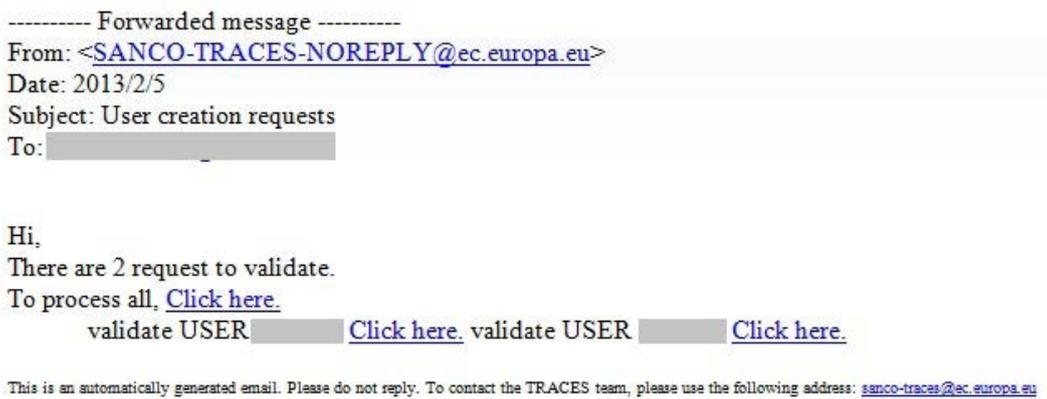
Après avoir cliqué sur le bouton «Cliquez ici» dans le message de confirmation, l'opérateur économique est redirigé vers la page suivante:



Toutefois, **l'opérateur économique ne peut pas accéder au système tant que son autorité compétente n'a pas validé sa demande de création d'un compte**¹⁴.

À cet effet, l'**autorité compétente** recevra un message de notification l'informant d'une demande confirmée de création d'un compte TRACES.

¹⁴ Pour des raisons de sécurité, après confirmation, le compte de l'opérateur économique devra être validé par l'autorité compétente avant que l'opérateur économique puisse accéder au système. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités, également disponible dans la boîte à outils TRACES.



Une fois que l'autorité compétente aura cliqué sur le bouton «Activer», l'opérateur économique pourra se connecter au système.

/TRACES/User and Organisation Management/User Management ▶Privacy statement

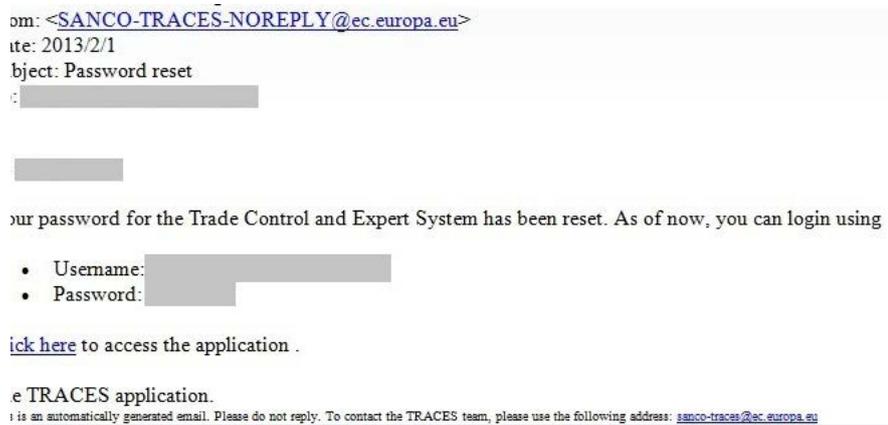
Edit User Detail	
User	
E-mail:	[REDACTED]
First Name:	[REDACTED]
Last Name:	[REDACTED]
Notification language:	English ▼
Notification type:	HTML ▼
Phone Number:	[REDACTED]
Fax:	[REDACTED]
Additional Information:	[REDACTED]
Status:	Confirmed
▶Cancel ▶Save ▶Delete ▶Reset Password ▶Reject ▶Activate	
Member of Organisation	
Name:	[REDACTED]
Address:	[REDACTED]
Postal Code / Region:	[REDACTED]
Country:	[REDACTED]
▶Clear ▶Select	
Authority	
TRACES Unit Number :	[REDACTED]
Name:	[REDACTED]
Address:	[REDACTED]
Postal Code / Region:	[REDACTED]
City:	[REDACTED]
Country:	[REDACTED]

Options d'enregistrement

- Annuler Pour retourner à la section «Gestion des utilisateurs» et annuler toutes les modifications apportées aux coordonnées de l'utilisateur.
- Enregistrer Pour enregistrer toutes les modifications apportées aux coordonnées de l'utilisateur, exception faite du statut de la demande.
- Supprimer Pour supprimer le compte d'utilisateur TRACES. Remarque: il sera néanmoins impossible de créer un autre compte pour la même adresse électronique. En revanche, il est possible de modifier l'adresse électronique utilisée pour le compte d'utilisateur. Pour ce faire, veuillez contacter l'équipe TRACES.

Options d'enregistrement

Réinitialiser le mot de passe Pour réinitialiser le mot de passe de l'utilisateur TRACES et envoyer une notification automatique contenant un nouveau mot de passe standard à l'adresse électronique du compte d'utilisateur.



From: <SANCO-TRACES-NOREPLY@ec.europa.eu>
Date: 2013/2/1
Subject: Password reset
To: [redacted]
[redacted]

Your password for the Trade Control and Expert System has been reset. As of now, you can login using

- Username: [redacted]
- Password: [redacted]

[Click here](#) to access the application .

Re: TRACES application.
This is an automatically generated email. Please do not reply. To contact the TRACES team, please use the following address: sanco-traces@ec.europa.eu

Lors de la première connexion, ce nouveau mot de passe standard devra être remplacé (et confirmé) par un mot de passe personnel. La question secrète et sa réponse restent inchangées. Veuillez contacter l'équipe TRACES afin de modifier la question secrète du compte d'utilisateur et sa réponse.

Refuser L'autorité compétente peut décider de refuser une demande confirmée de création d'un compte TRACES. Le demandeur recevra une notification lui indiquant que sa demande de création d'un compte TRACES a été refusée par son autorité compétente.

Activer L'autorité compétente peut décider de valider une demande confirmée de création d'un compte TRACES. Le demandeur recevra une notification lui indiquant que sa demande de création d'un compte TRACES a été activée (validée) par son autorité compétente.



From: <SANCO-TRACES-NOREPLY@ec.europa.eu>
Date: 2013/2/1
Subject: Your account has been activated
To: [redacted]
[redacted]

Your account on the Trade Control and Expert System has been activated. As of now, you can login using the userName [redacted] and the password you provided during registration.
[Click here](#) to access the application .

Re: TRACES application.
This is an automatically generated email. Please do not reply. To contact the TRACES team, please use the following address: sanco-traces@ec.europa.eu

I.5.4.2. CRÉATION PAR L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'autorité compétente peut créer un nouveau compte d'opérateur économique à partir de la sous-section «Gestion des utilisateurs» de la section «**Gestion des utilisateurs et des organisations**»¹⁵.

The screenshot shows the 'Search for User' form in the TRACES system. The breadcrumb path is '/TRACES/User and Organisation Management/User Management'. The left sidebar contains a navigation menu with 'User Management' selected. The main form area is titled 'Search for User' and contains a 'Search Criteria' section with input fields for E-mail, Last Name, Postal Code / Region, Organisation, First Name, and City. There are 'Clear' and 'Search' buttons. Below this is a 'Search Result' table with columns: Name, Country, Postal code / Region, City, Organisation, and Status. A 'New' button is located at the bottom left of the search results area.

L'autorité compétente complète toutes les informations relatives au compte d'utilisateur TRACES de l'opérateur économique et clique ensuite sur le bouton «Enregistrer».

The screenshot shows the 'Edit User Detail' form in the TRACES system. The breadcrumb path is '/TRACES/User and Organisation Management/User Management'. The form is divided into two main sections: 'User' and 'Member of Organisation'. The 'User' section includes fields for E-mail, First Name, Last Name, Notification language (set to English), Notification type (set to HTML), Phone Number, Fax, and a large text area for Additional Information. The 'Member of Organisation' section includes fields for Name, Address, Postal Code / Region, and Country, with 'Clear' and 'Select' buttons. At the bottom of the form are 'Cancel' and 'Save' buttons.

Le compte d'opérateur économique créé par l'autorité compétente est «valide» dès sa soumission. L'opérateur économique reçoit une notification l'informant de la création de son compte d'utilisateur TRACES¹⁶. Cette notification contient un lien direct vers le système, ainsi que le nom d'utilisateur et le mot de passe.

¹⁵ Cliquez sur le bouton «Nouveau» pour compléter les informations relatives au compte d'utilisateur de l'opérateur économique.

¹⁶ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités, également disponible dans la boîte à outils TRACES.

From: <SANCO-TRACES-NOREPLY@ec.europa.eu>
Date: 2013/1/31
Subject: Account created
To: [REDACTED]

Hi [REDACTED]

Your account on the Trade Control and Expert System has been activated. As of now, you can login using

- Username: [REDACTED]
- Password: [REDACTED]

[Click here](#) to access the application .

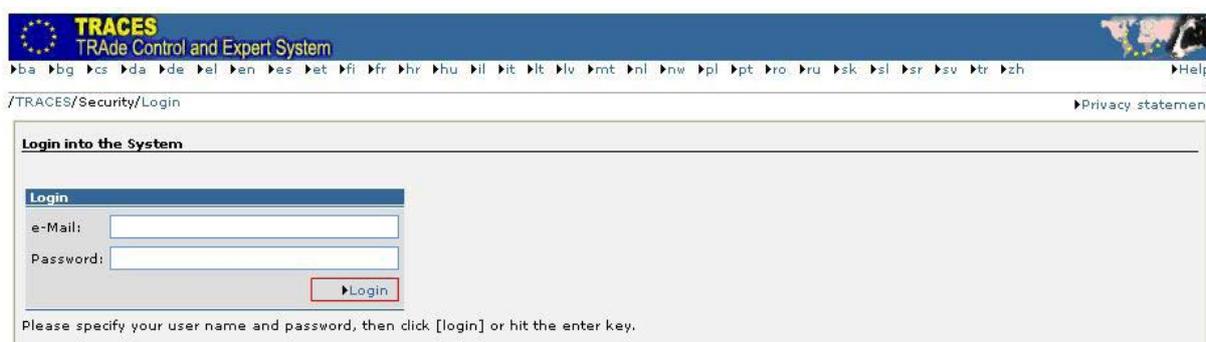
The TRACES application.

This is an automatically generated email. Please do not reply. To contact the TRACES team, please use the following address: sanco-traces@ec.europa.eu

1.5.5. CONNEXION ET DÉCONNEXION

1.5.5.1. CONNEXION

Rendez-vous sur la page d'accueil TRACES, renseignez le champ «Courrier électronique», saisissez votre mot de passe et cliquez sur le bouton «Connexion»¹⁷:



Une fois que vous êtes connecté, l'identité de votre compte d'utilisateur s'affiche en haut à droite de l'écran.



1.5.5.2. CLÔTURE DE SESSION

Cliquez sur le bouton «Déconnexion» en haut à droite de l'écran et confirmez en cliquant sur «OK»¹⁸.



¹⁷ Votre compte sera désactivé à la suite de cinq tentatives erronées consécutives. Dans ce cas, contactez votre autorité compétente TRACES pour obtenir la réactivation de votre compte.

¹⁸ Vous serez déconnecté automatiquement après 30 minutes d'inactivité.

I.5.5.3. PROBLÈMES DE CONNEXION

Pour de plus amples informations sur les problèmes de connexion, veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités, également disponible dans la [boîte à outils TRACES](#)¹⁹.

I.5.6. PERSONNALISATION DES SECTIONS DU SYSTÈME



Vous pouvez personnaliser à votre gré la barre des sections du système qui figure sur la gauche.

Les sections moins «courantes» peuvent être réduites tandis que les sections plus «courantes» peuvent être agrandies.

Ces modifications sont enregistrées dans votre profil d'utilisateur TRACES et s'appliquent dès lors à toutes vos sessions jusqu'à ce que vous apportiez de nouveaux changements.

19 Boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>.

I.5.7. DERNIÈRES NOUVELLES

I.5.7.1. PAGE D'ACCUEIL

Une fois que vous êtes connecté à l'environnement de production (l'environnement réel) du système²⁰, la page d'accueil affiche à la fois des informations sur TRACES et des informations importantes sur la santé.

Nous vous invitons à consulter régulièrement les nouvelles publiées sur la page d'accueil de TRACES, concernant les sujets suivants:



Informations générales et conseils



Risques et foyers



Informations sanitaires, par exemple modèles de documents commerciaux officiels



Mises à jour techniques et versions de TRACES

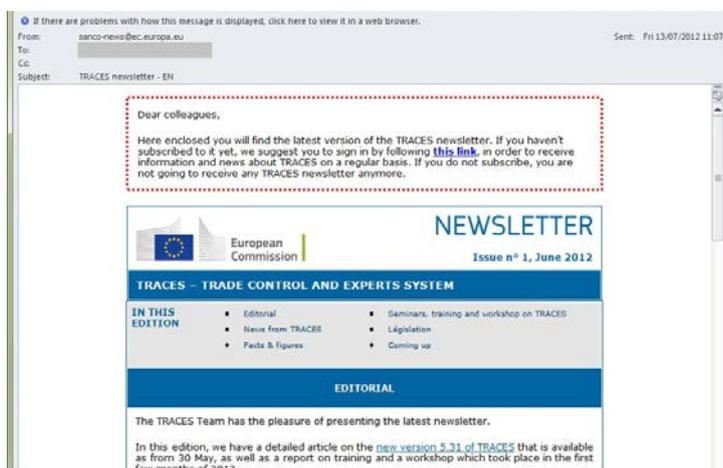


Groupes de travail et réunions

I.5.7.2. BULLETIN D'INFORMATION

Le bulletin d'information TRACES, publié deux fois par mois, contient des nouvelles générales sur le système, des faits et chiffres et des informations sur les séminaires, sessions de formation et ateliers, ainsi que sur la législation et les enjeux à venir.

Vous pouvez vous abonner à ce service de communication gratuit, organisé par la direction générale de la santé et des consommateurs, en suivant [ce lien](#)²¹.



20 Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre «I.5.3 Environnements».

21 Bulletin d'information TRACES: <http://ec.europa.eu/coreservices/mailling/index.cfm?form=register&serviceid=1>

II. SECTION «DOCUMENTS VÉTÉRINAIRES»

II.1. INTRODUCTION

II.1.1. CHAÎNE DE CERTIFICATION

Dans le système TRACES, les opérateurs économiques²² peuvent créer la partie I (Lot) du document commercial officiel et la soumettre à leur autorité compétente en vue de sa certification.

Deux actions principales sont disponibles concernant la soumission de la partie I :

1. «**Enregistrement d'une demande en cours**», pour enregistrer «localement» le document commercial officiel.

Seuls la personne qui a créé la partie I et ses collègues directs, appartenant à la même organisation, seront en mesure de consulter et de modifier le document commercial officiel, avant sa soumission effective à l'autorité compétente.

2. «**Soumettre à la certification**», pour soumettre le document commercial officiel à l'autorité compétente. Étant donné que TRACES est un système web «en ligne», la soumission est instantanée²³.

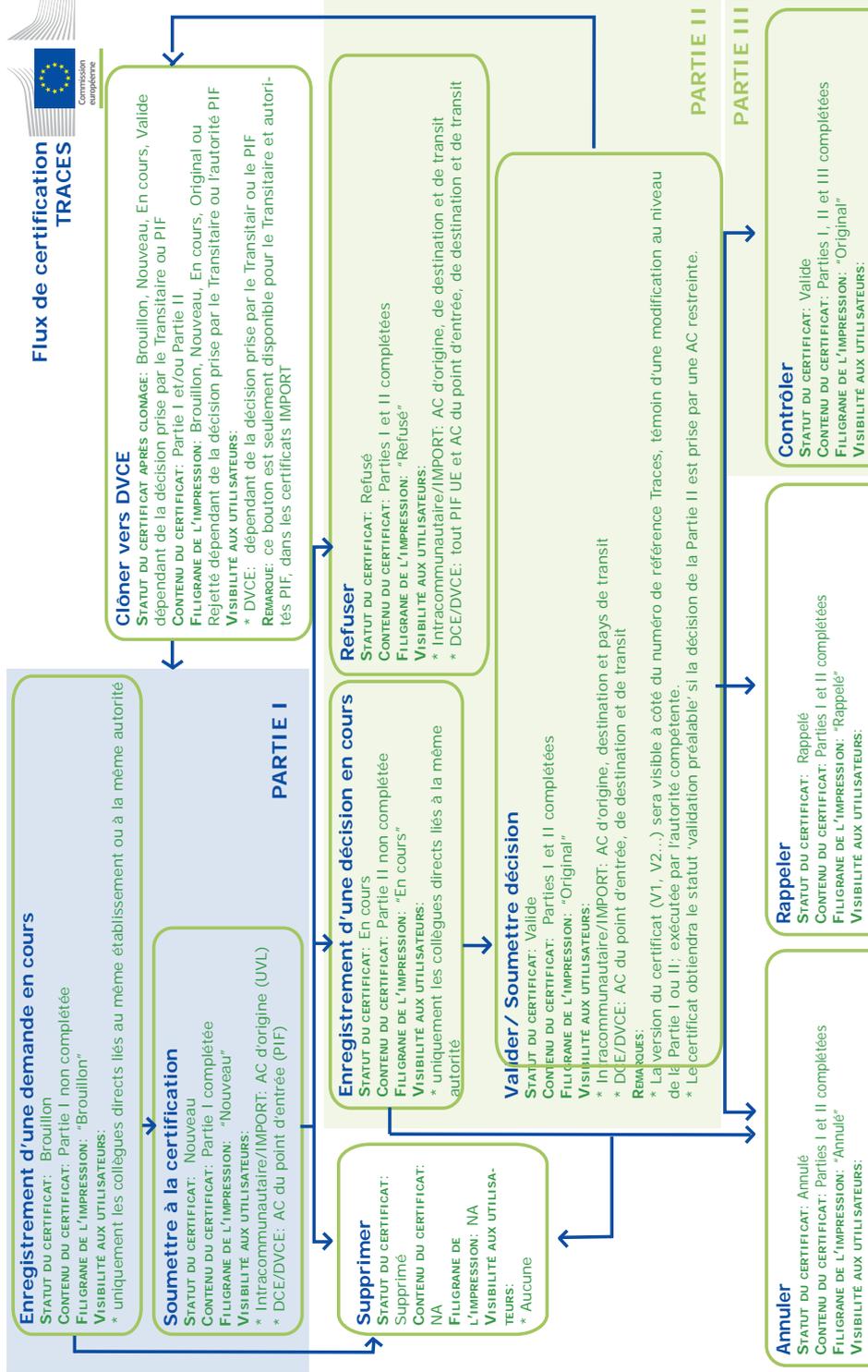
Pour les documents DOCOM, des options supplémentaires sont disponibles :

«Enregistrement d'une décision en cours» et «Valider/Soumettre décision»²⁴.

²² La partie I du document commercial officiel peut être créée par les utilisateurs des autorités compétentes.

²³ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des notifications.

²⁴ Un document DOCOM peut également être «cloné» en un INTRA. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre «II.2.4. Options de soumission» et le chapitre «II.3.2. Étapes suivantes pour les documents DOCOM: cloner en un INTRA».



II.2. SOUMETTRE LA PARTIE I (LOT)

La partie I du document commercial officiel contient les informations relatives au lot, comme les références, les commerçants, le lot, le transport et l'itinéraire.

Tant les opérateurs économiques que les autorités compétentes peuvent soumettre la partie I du document commercial officiel à partir de la section «Documents vétérinaires»²⁵:

- «Certificats sanitaires pour les échanges intracommunautaires d'animaux»: INTRA
- «Certificats sanitaires d'exportation»: EXPORT
- «Document commercial»: DOCOM

Dans tous les cas, la marche à suivre pour soumettre un nouveau document commercial officiel est identique:

1/ cliquer sur le bouton «**Nouveau**» pour créer une nouvelle partie I (vierge) d'un document commercial officiel; ou

2/ cliquer sur le bouton «**Copier nouveau sous**»²⁶ pour créer une nouvelle partie I à partir d'un document (similaire) existant.

The screenshot shows the TRACES web interface for searching Intra Trade Animal Health Certificates. The page title is "/TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate". The left sidebar contains a navigation menu with categories like "Veterinary Documents", "Reporting", "User and Organisation Management", and "Establishment List". The main content area is titled "Search for Intra Trade Animal Health Certificates" and is divided into "Search Criteria" and "Search Result".

Search Criteria:

- Certificate Reference:
- Consignor:
- Consignee:
- Departure After:
- Departure Before:
- Country of Destination:
- Postal code of destination:
- Local reference number:
- Certificate Status:
- Country of Origin:
- Declaration date after:
- Declaration date before:
- Commodity:
- Means of Transport:
- Authority of destination:
- Authority of destination code:
- Authority of origin:
- Authority of origin code:
- Place of Origin:
- Passport N°:

Search Result:

Certificate Reference	Country of Origin	Consignor	Consignee	Animal Species	Status
INTRA.FR.2012.	France			0103	Valid

²⁵ Voir le règlement (CE) n° 599/2004 de la Commission pour les documents INTRA et le règlement (UE) n° 142/2011 de la Commission pour les documents DOCOM. Les documents EXPORT concernent les certificats harmonisés au niveau de l'UE.

²⁶ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre «III.2. Copier nouveau sous».

II.2.1. SÉLECTION DU CODE DE NOMENCLATURE

Le code de nomenclature doit être sélectionné en fonction de la marchandise qui va être expédiée par l'opérateur économique, après validation par l'autorité compétente sur le lieu d'origine.

La nomenclature combinée (NC), actuellement utilisée par les postes d'inspection frontaliers de l'Union européenne, garantit l'interopérabilité entre les systèmes de toute l'Union européenne.

TRACES dispose de codes de nomenclature pour:

- les animaux vivants
- les produits animaux et les produits d'origine animale
- les aliments pour animaux et les denrées alimentaires d'origine non animale
- les sous-produits

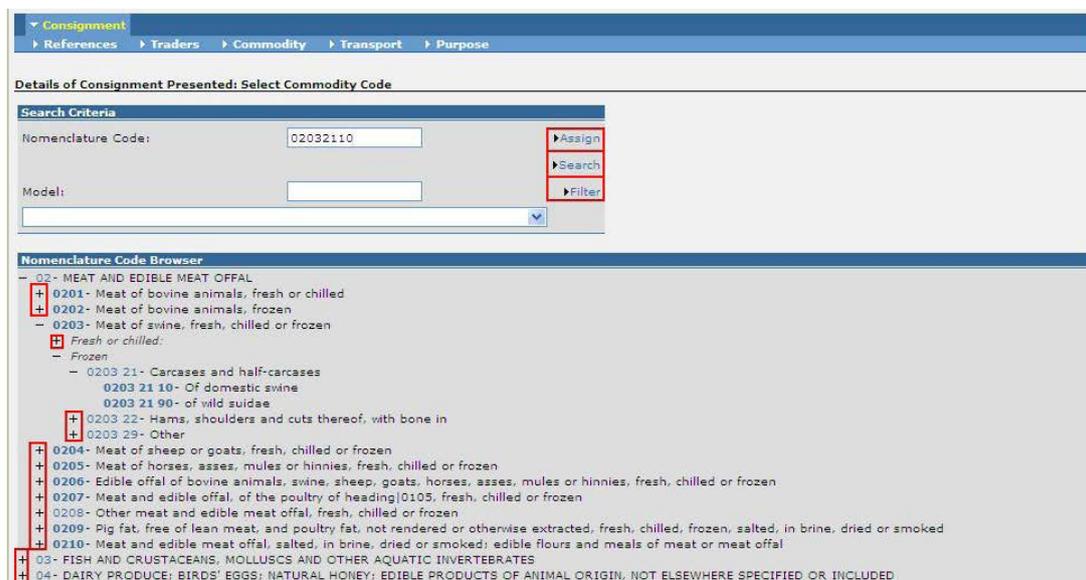
La NC est une méthode de désignation des biens et des marchandises. Elle répond aux exigences du tarif douanier commun de l'Union européenne. La NC est fondée sur le système harmonisé (SH) de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui a été étendu pour l'Union européenne.

La base de données en ligne des tarifs douaniers de la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière, appelée TARIC (tarif intégré des Communautés européennes)²⁷, emploie également la nomenclature du SH. Dès lors, l'utilisation de TRACES est encore plus pratique pour les opérateurs économiques.

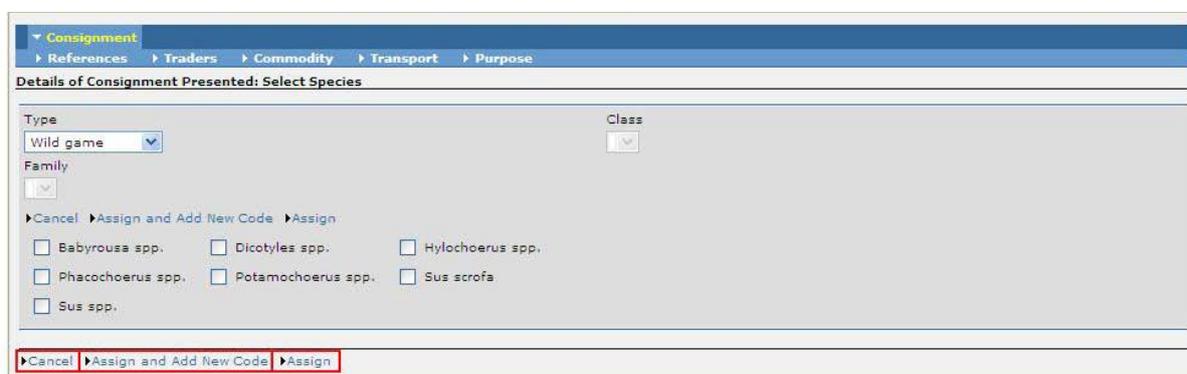
L'utilisateur TRACES dispose des options suivantes:

Option	Informations
«Assigner»	Introduire le code de nomenclature directement dans le champ «Code de nomenclature» et cliquer sur le bouton «Assigner» pour continuer. Cette solution est la plus rapide.
«Rechercher»	Rechercher le code de nomenclature dans l'arborescence des codes douaniers en l'introduisant dans le champ «Code de nomenclature» et en cliquant ensuite sur le bouton «Rechercher».
«Filtrer»	Filtrer le code de nomenclature à partir du modèle de document commercial officiel présenté ou préciser le numéro de l'acte législatif et cliquer sur «Filtrer». L'arborescence présente alors les codes pertinents.
Signe «+»	Rechercher le code de nomenclature dans l'arborescence des codes douaniers en cliquant sur le signe «+» à côté du code pour visualiser son extension et sélectionner le code adéquat pour continuer.

27 TARIC: http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_duties/tariff_aspects/customs_tariff/index_fr.htm.



Seuls les codes NC en gras sont sélectionnables.



Selon le code de nomenclature retenu, une extension de ce code permettant de catégoriser la marchandise sur le plan sanitaire (type) et phylogénique (classe, famille, espèce) peut être exigée.

Dans le cas d'un document EXPORT, l'utilisateur TRACES doit indiquer en plus si la marchandise est en transit dans les pays de l'UE²⁸.

Une fois le code sélectionné, l'utilisateur TRACES dispose des options suivantes:

Option

«Assigner et ajouter nouveau code»

Informations

Sélectionner plusieurs marchandises sur le plan sanitaire (type) et phylogénique (classe, famille, espèce), pour un modèle de document commercial officiel particulier.

Seuls les codes concernant le modèle de document commercial officiel choisi sont sélectionnables.

28 Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre «II.2.3.2. ...d'un document EXPORT».

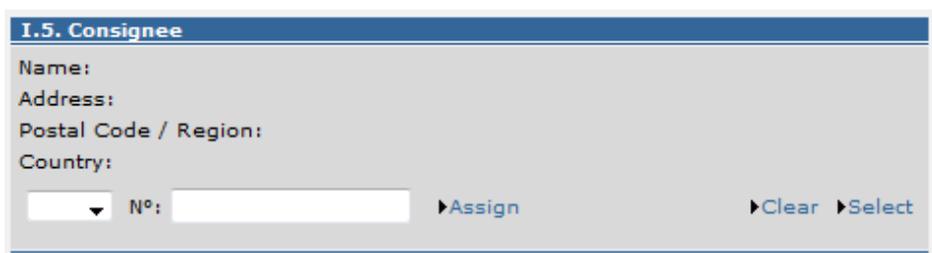
Option
«Assigner»

Informations
Confirmer la marchandise choisie dans le document commercial officiel.

II.2.2. INDICATION DES ORGANISATIONS DANS LES RUBRIQUES DU DOCUMENT COMMERCIAL OFFICIEL

II.2.2.1. RECHERCHE

Avant de procéder à la création d'une nouvelle organisation, veuillez vérifier que celle-ci n'existe pas déjà dans le système en effectuant une recherche (principe «*Rechercher d'abord, créer si nécessaire*»).



Deux options permettent d'introduire une organisation dans une rubrique:

Option
«Assigner»

Informations
Permet d'obtenir rapidement l'organisation, en sélectionnant le pays (code ISO) et le numéro d'agrément de l'organisation.

«Sélectionner»

Permet de sélectionner l'organisation à partir d'un écran de recherche.
Remarque — Afin de préserver la confidentialité des données, pour rechercher une organisation, les opérateurs économiques doivent indiquer le pays et au moins trois lettres du nom de l'organisation ou trois chiffres de son numéro d'agrément.
L'utilisation du caractère «%» permet d'élargir le champ de la recherche si nécessaire (exemple: «%Logistics» pour trouver «S.A. Logistics Nom de l'entreprise»).

La gestion des organisations est couverte dans le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités.

II.2.2.2. CRÉATION

Si une organisation n'est pas encore présente dans le système, il est possible de la créer lors de la soumission d'un document commercial officiel.

Cliquez sur le bouton «**Sélectionner**» dans la case souhaitée du document commercial officiel et ensuite:

- sur «**Nouveau**» pour créer une organisation dans un pays de l'UE/AELE, ou
- sur «**Nouveau pays hors UE**» pour créer une organisation dans un pays tiers.

The screenshot displays the TRACES system interface for creating a new organization. The main window is titled "Details of Consignment Presented: Select Company : 3. Consignee". It features several sections for data entry:

- 1. Consignor / Exporter**: Fields for Name, Address, Postal Code / Region, and Country.
- 3. Consignee**: Fields for Name, Address, Postal Code / Region, and Country. A red box highlights the "Select" button.
- 8. Delivery address**: Fields for Name, Type, Address, Postal Code / Region, and Country.
- 5. Importer**: Fields for Name, Address, and Postal Code / Region.
- 11. Means of Transport**: Fields for Type, Identification, Document, and TRACES Unit Number.
- 9. Estimated Arrival**: Fields for Date (dd/mm/yyyy) and Time (hh:mm).

The "Search Criteria" section includes a dropdown for Country, input fields for Postal code / Region, Number, and TRACES Unit Number, and a "Search" button. The "Search Result" table has columns for Name, Type, Approval number, Country, Address, and Postal code / Region. A red box highlights the "New" button, and another red box highlights the "New Non Memberstate" button.

Complétez les informations relatives à la nouvelle organisation:

Champ de données Informations

«Code d'agrégation» correspond au numéro d'identification général de l'organisation (dans l'UE/AELE) et:

- est facultatif,
- doit être unique dans un pays donné,
- peut être le même que le(s) numéro(s) d'agrément de l'organisation.

Pour les pays tiers, cette case est en grisé.

«Numéro d'agrément» se rapporte à la catégorie (activité) d'une organisation qui peut ne pas être agréée officiellement (LMS), et:

- peut être obligatoire selon la catégorie,
- peut être différent du code d'agrégation et des autres numéros d'agrément de l'organisation en question.

Champ de données

Informations

«Dans le certificat»

permet de définir la catégorie spécifique de l'organisation dans le document commercial officiel.

À la différence de la création d'une organisation via la sous-section «Organisations» de la section «Gestion des utilisateurs et des organisations», une catégorie spécifique doit être indiquée dans la case du certificat. Cette catégorie correspond à la marchandise indiquée dans le document commercial officiel.

Les catégories qui peuvent être indiquées dans la case du certificat sont marquées d'un astérisque (*) et sont les seules sélectionnables pour le document commercial officiel.

«Catégorie»

permet de définir plusieurs catégories (activités) à l'aide des boutons «Ajouter» et «Supprimer».

Les catégories relevant de la procédure d'agrément (LMS) applicable aux établissements soumis à publication officielle ne peuvent pas être sélectionnées par cette procédure. Pour ces organisations, il convient de suivre la procédure d'agrément officielle.

Pour préciser, le cas échéant, la catégorie «Intéressé au chargement», il est d'abord nécessaire d'attribuer un poste d'inspection frontalier à l'organisation, ce qui va rafraîchir automatiquement la liste déroulante des catégories.

«Code postal / Région»

permet de sélectionner le code postal pour les pays de l'UE/AELE, ou la région, la province ou l'État pour les pays tiers.

Si une catégorie autre qu'«Intéressé au chargement» a été sélectionnée pour l'organisation, l'autorité compétente est automatiquement attribuée sur la base des informations encodées dans ce champ «Code postal / Région» et s'affiche après la validation de l'organisation.

Cliquez sur le bouton «**Enregistrer**» pour sauvegarder les informations sur l'organisation et retourner à l'écran précédent.

La gestion des organisations est couverte en détail dans le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités.

II.2.2.3. REMPLISSAGE AUTOMATIQUE DES RUBRIQUES DU DOCUMENT COMMERCIAL OFFICIEL

Afin d'accélérer le processus de soumission, il est possible de recopier une organisation automatiquement d'une rubrique à une autre.

Cette fonction de TRACES dépend d'une combinaison de plusieurs paramètres:

- le type du document commercial officiel: INTRA, EXPORT ou DOCOM;
- le type de case du document commercial officiel: expéditeur/lieu d'origine/lieu de chargement/transporteur, destinataire/lieu de destination;
- la catégorie (activité) de l'organisation indiquée dans la case initiale du document commercial officiel.

La mise en relation des différentes rubriques pour chaque type de document commercial officiel est décrite au chapitre «II.2.3. Remplissage de la partie I»²⁹.

Il va de soi que vous pouvez effacer et modifier à votre gré les informations complétées automatiquement.

²⁹ Pour de plus amples informations sur chaque type de document commercial officiel, veuillez consulter le sous-chapitre correspondant.

II.2.3. REMPLISSAGE DE LA PARTIE I

II.2.3.1. ...D'UN DOCUMENT INTRA

Dans TRACES, la partie I «Lot» de l'INTRA reprend, dans les onglets résumés ci-dessous, toutes les cases prévues par le règlement (CE) n° 599/2004 de la Commission.

La **description officielle de ces cases** est donnée dans les notes explicatives sur le certificat intracommunautaire figurant dans le **règlement (CE) n° 599/2004 de la Commission**.

Certaines cases sont également **décrites** ci-dessous.

RÉFÉRENCES

TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate ▶ Privacy statement

▼ Consignment
▼ References ▶ Traders ▶ Consignment ▶ Transport ▶ Route

Details of Consignment Presented: References

I.2. Certificate reference number: -	I.2.a. Local reference number: <input type="text"/>
I.6. No.(s) of related original certificates: <input type="text"/> ▶ Remove ▶ Add Related IntraTrade ▶ Add Related CVEDP	I.6. Related CITES Certificates: <input type="text"/>

Competent Authorities		Identification of Applicant	
I.4. Local Competent Authority: BE00701 Antwerpen		Name: EO FR	
I.3. Central Competent Authority: BE00000 Brussel/Bruelles - Favv/Afsca, C		Date of Declaration: 21/11/2012	
Official veterinarian: <input type="text"/>			

▶ Cancel and Return to Menu ▶ Save as draft ▶ Submit for Certification

«I.2 Numéro de référence du certificat»

Un numéro de référence unique est attribué automatiquement par le système TRACES et apparaît après la soumission de la partie I.

Tant que le document commercial officiel reste au stade de la soumission (statut «Nouveau»), les utilisateurs TRACES peuvent modifier la partie I. Un numéro de version (- Vx) est automatiquement ajouté au numéro de référence unique de l'INTRA et est incrémenté à chaque nouvelle soumission du document, qu'il y ait eu ou non des modifications.

«I.2.a. N° de référence locale»

Il s'agit d'un numéro que l'utilisateur TRACES peut attribuer conformément à sa classification nationale (facultatif).

Si rien n'est indiqué, cette case reste vide.

«I.6. N°(s) des certificats originaux associés»

Dans l'objectif d'une traçabilité intégrale des animaux transitant par un centre de rassemblement (*bovins, porcins, ovins, caprins et équins*), le numéro de référence de chaque certificat constituant le nouveau lot peut être introduit dans TRACES.

Il existe deux options pour insérer le lien à l'INTRA ou au DVCEP-P associés, dans la case «I.6. N°(s) des certificats originaux associés»:

- «Ajouter un intracommunautaire associé»
- «Ajouter un DVCEP associé»

Lorsque vous cliquez sur l'une de ces deux options, vous êtes redirigé vers l'écran de recherche qui indique les critères de recherche obligatoires: le numéro de «référence du certificat» et le «pays de destination».

Une fois que le document INTRA est validé par l'autorité compétente du pays d'origine, l'autorité compétente du pays de destination peut consulter la version électronique des documents originaux grâce aux hyperliens disponibles dans la case «I.6. N°(s) des certificats originaux associés».

Afin d'enregistrer le ou les numéros de série de chaque document national, une case de texte libre est également disponible.

Par exemple: concernant le sperme de bovins³⁰, il convient que le modèle de certificat sanitaire figurant à l'annexe D3 de la décision d'exécution 2011/629/UE de la Commission soit assorti de conditions de certification supplémentaires et ne soit utilisé que pour les échanges de sperme collecté dans un «centre de collecte de sperme» et expédié à partir d'un «centre de stockage de sperme»³¹.

«I.6. Certificats CITES associés»

La «Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction» (CITES) est l'unique traité mondial garantissant que le commerce international d'espèces sauvages s'appuie sur une utilisation et une gestion durables des populations sauvages et captives. [La CITES](#)³² offre un cadre de coopération et de collaboration entre les pays afin d'éviter que les populations sauvages d'animaux et de plantes continuent à décliner.

Cette case sera activée automatiquement dans TRACES en fonction de la marchandise (sur le plan sanitaire (*type*) et phylogénique (*classe, famille, espèce*)) choisie.

Utiliser le bouton «Ajouter» pour indiquer plusieurs numéros CITES.

«Autorités compétentes»

Lorsque la partie I est créée, le nom des autorités compétentes et leur code TRACES sont indiqués automatiquement, en fonction de l'organisation spécifiée dans la case «I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche».

Si l'organisation choisie à la case «I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche»³³ est liée à une UVL dépendant d'une autorité de vétérinaire privé officiel (VPO) pour laquelle l'option «Affecté manuellement» est cochée³⁴, l'opérateur économique reçoit le message d'alerte suivant lorsqu'il soumet le document commercial officiel dans TRACES:

«Un vétérinaire privé officiel peut être choisi sous «Autorités compétentes» dans l'onglet «Références».»

Ce message d'alerte (*vert*) reste visible jusqu'à ce que l'opérateur économique ait consulté l'onglet «Références» dans lequel il peut choisir le VPO correspondant à partir d'un menu déroulant dans le champ «Autorités compétentes». Seuls les VPO disposant de l'option «Affecté manuellement» apparaissent dans ce menu déroulant.

30 Code NC du sperme de bovins: 0511 10 00.

31 Que le «centre de stockage de sperme» fasse ou non partie d'un «centre de collecte de sperme» agréé sous un numéro d'agrément différent.

32 CITES: <http://www.cites.org/>

33 Dans le cas d'un document EXPORT: la case «I.11. Lieu d'origine».

34 Pour de plus amples informations sur la gestion des autorités, veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités.

La consultation de la section «Références» est facultative. Si le document commercial officiel est émis par un VPO, son autorité figure automatiquement dans le champ «Autorités compétentes».

L'ULV est ainsi en mesure de compléter les informations sanitaires nationales de la partie II et de transmettre le document au VPO souhaité, *après avoir sauvé le document dans «En cours»*. Le VPO peut alors le certifier une fois que les vérifications nécessaires ont été réalisées.

«Identité du demandeur»

Si l'opérateur économique est enregistré dans TRACES et fait la déclaration lui-même (*partie I*), son nom et son prénom apparaissent automatiquement dans ce champ.

OPÉRATEURS

/TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate

▶ Privacy statement

▼ Consignment
▶ References ▼ Traders ▶ Consignment ▶ Transport ▶ Route

Details of Consignment Presented: Traders

I.1. Consignor Name: Address: Postal Code / Region: Country: ▼ N°: <input type="text"/> ▶Assign ▶Clear ▶Select	I.5. Consignee Name: Address: Postal Code / Region: Country: ▼ N°: <input type="text"/> ▶Assign ▶Clear ▶Select
I.12. Place of origin/Place of harvest Name: Type: Approval number: Address: Postal Code / Region:	I.8. Country of origin: I.9. Region of origin: ▶Clear ▶Select ▼ N°: <input type="text"/> ▶Assign ▶Clear ▶Select
I.13. Place of destination Name: Type: Approval number: Address: Postal Code / Region:	I.10. Country of destination: I.11. Region of destination: ▶Clear ▶Select ▼ N°: <input type="text"/> ▶Assign ▶Clear ▶Select
I.7. Dealer Name: Approval number:	

▶Cancel and Return to Menu ▶Save as draft ▶Submit for Certification

«I.7. Négociant»

Cette case n'est activée qu'en cas de lots de bovins, de porcins, d'ovins ou de caprins³⁵.

«I.5. Destinataire» et «I.13. Lieu de destination»

Un pays non membre de l'UE peut être ajouté dans la case «I.5. Destinataire» en cas d'exportation et lorsqu'il n'existe pas d'accord bilatéral avec ledit pays tiers, conformément aux exigences de l'article 3, paragraphe 2, de la [décision 93/444/CEE de la Commission](#)³⁶.

Si un pays non membre de l'UE est inséré dans la case «I.13. Lieu de destination», la case «I.28. Exportation» (dans l'onglet «Itinéraire») est automatiquement activée et remplie.

«I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche»

Il existe évidemment un lien entre l'organisation qui figure dans la case «I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche» et les autorités compétentes automatiquement affectées à un document commercial officiel³⁷.

35 Conformément au règlement (CE) n° 599/2004 de la Commission.

36 Décision 93/444/CEE de la Commission: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31993D0444:FR:NOT>

37 De plus amples informations se trouvent au sous-chapitre «Autorités compétentes» du chapitre «Références».

LOT

/TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate Privacy statement

▼ **Consignment**
 ▶ References ▶ Traders ▼ **Consignment** ▶ Transport ▶ Route

Details of Consignment Presented: Commodity

Id.	I.18. Animal species/Product	Species	
1.	0102 Live bovine animals	Domestic 2005/22 Grazing Bos taurus	▶Select ▶Remove

▶Reset ▶Add New Code

Includes unweaned animals

I.22. Number of packages:
 I.20. Number/Quantity: unit
 I.21 Temperature of products:
 Ambient
 Chilled
 Frozen

I.25. Animals certified as/products certified for
 Transhumance

I.31. Identification of the animals
 ▶Add ▶Add (10) ▶Import ▶Clear
 Commodity Code Passport Nro

 ▶Remove
 ▶Add ▶Add (10) ▶Import ▶Clear

▶Cancel and Return to Menu ▶Save as draft ▶Submit for Certification

«I.18. Espèce animale/Produit»

Il est possible d'apporter des modifications au code de nomenclature et à ses extensions dans le document commercial officiel à l'aide des boutons «Sélectionner», «Supprimer», «Réinitialiser» et «Ajouter nouveau code».

Tout ajout d'un code de nomenclature ou d'extensions de code peut se limiter au modèle INTRA actuellement choisi. Compte tenu des règles de cohérence, toute modification du code ou de ses extensions peut entraîner la suppression d'informations dans la partie I.

Si le lot concerne plusieurs codes de nomenclature, ces derniers sont précédés d'un numéro d'ordre (Id.) et présentés conformément à la classification douanière:

Id.	I.18. Animal species/Product	Species	
1.	0105 Live poultry, that is to say, fowls of the species Gallus domesticus, ducks, geese, turkeys and guinea fowls <i>Weighing not more than 185 g:</i> 0105 11 Fowls of the species Gallus domesticus 0105 11 11 Weighing not more than 185 g; Fowls of the species Gallus domesticus, Grandparent and parent female chicks: Laying stocks	2011/879 (2009/158) Breeding and productive poultry Gallus gallus	▶Select ▶Remove
2.	0106 Other live animals <i>Birds:</i> 0106 39 Other 0106 39 10 Pigeons	Colombiformes, Galliformes 2011/879 (2009/158) Breeding and productive poultry Colombiformes	▶Select ▶Remove
3.	0106 Other live animals <i>Birds:</i> 0106 39 Other 0106 39 90 other than 0105; 010631; 010632 and 01063910	Casuariiformes, Rheiformes, Struthioniformes 2011/879 (2009/158) Breeding and productive poultry Dromaius spp.	▶Select ▶Remove

▶Reset ▶Add New Code

Ce numéro d'ordre est également affiché dans la case «Identification des animaux»:

I.31. Identification of the animals						
Commodity Code	Species	Category	Approval Number	Identification	Age	
1. 01051111	1. Gallus gallus					▶Remove
2. 01063910	2. Colombiformes					▶Remove
3. 01063990	3. Dromaius spp.					▶Remove

Remarque: seules les marchandises présentant le même type de température (ambiante, réfrigérée ou congelée) sont sélectionnables dans le document officiel.

«I.20. Nombre/Quantité»

Le message d'alerte «*INTRA-084 Lot I.20. Nombre/Quantité doit être inférieur ou égal à 1*» apparaît lorsque vous essayez de soumettre un document INTRA du modèle «2009/156 AII Équidé enregistré» pour lequel la case I.20 contient un nombre supérieur à 1.

INTRA-084 Consignment I.20. Number/Quantity Should be less or equal than 1

Cette mesure est conforme aux exigences figurant à l'annexe II de la [directive 2009/156/CE du Conseil](#)³⁸.

«I.31. Identification des animaux»

Utilisez les boutons «Ajouter» ou «Ajouter (10)» afin d'insérer des lignes supplémentaires dans la case «I.31».

Utilisez le bouton «Importer» pour télécharger des fichiers CSV³⁹, remplis indépendamment de TRACES et contenant les données (par exemple: «Espèce (nom scientifique)», «Numéro de passeport», «Numéro d'identification», «Sexe» ou «Quantité») pour les modèles d'INTRA suivants:

- Directive 64/432/CEE du Conseil F1⁴⁰: bovins (**0102**)
- Décision 2005/22/CE du Comité mixte vétérinaire⁴¹: pacage (**0102**)
- Décision d'exécution 2012/112/UE de la Commission⁴²: chiens, chats et furets (**01061900**)
- Décision 2010/470/UE de la Commission⁴³: échanges de sperme, d'ovules et d'embryons d'équidés, d'ovins et de caprins ainsi que d'ovules et d'embryons de porcins (**05119985**)

38 Annexe II de la directive 2009/156/CE du Conseil (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32009L0156:FR:NOT>), abrogeant l'annexe B de la directive 90/426/CEE du Conseil (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31990L0426:FR:NOT>) relative aux conditions de police sanitaire régissant les mouvements d'équidés et les importations d'équidés en provenance des pays tiers.

39 Des fichiers CSV vierges sont disponibles dans la boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/7a85595e-5833-4bef-aedc-1f4c88f22c0a>.

40 Directive 64/432/CEE du Conseil: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31964L0432:FR:NOT>

41 Décision 2005/22/CE du Comité mixte vétérinaire <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:22005D0022:FR:NOT>

42 Décision d'exécution 2012/112/UE de la Commission (modèle 92/65EI): <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32012D0112:FR:NOT>

43 Décision 2010/470/UE de la Commission: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32010D0470:FR:NOT>

- Décision d'exécution 2011/629/UE de la Commission⁴⁴: sperme de bovins (**05111000**)
- Directive 90/429/CEE du Conseil⁴⁵: sperme d'animaux de l'espèce porcine (**05119985**)

Le nombre de lignes dans le fichier CSV est illimité.

Séparateurs «virgule» et «point»

La virgule doit être utilisée pour les décimales (au maximum deux décimales). Le point ne doit pas nécessairement être utilisé pour les milliers.

Toutefois, la version imprimée du document commercial officiel affiche automatiquement un point pour séparer les décimales.

Exemple: «1 234,567» (mille deux cent trente-quatre virgule cinq cent soixante-sept) devient «1234.57» (mille deux cent trente-quatre point cinquante-sept) dans la version imprimée du document commercial officiel.

44 Décision d'exécution 2011/629/UE de la Commission:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32011D0629:FR:NOT>

45 Directive 90/429/CEE du Conseil: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31990L0429:FR:NOT>

TRANSPORT

/TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate

Privacy statement

Consignment
References Traders Consignment Transport Route

Details of Consignment Presented: Transport

I.17. Transporter
Name:
Type:
Address:
Postal Code / Region:
Country:
Approval number:
N°: [input] Assign Clear Select

I.15. Date of Departure (dd/mm/yyyy): [input]
I.15. Time of Departure (hh:mm): [input]
I.29. Estimated journey time: 0 [input] Hours
Responsible of Transport during Journey: [input]

I.16. Means of transport
Type: [dropdown]
Identification: [input]
Document: [input]

I.14. Place of loading
Name:
Address:
Postal Code / Region:
Country:
Approval number:
N°: [input] Assign Clear Select

I.23. Identification of container/Seal number
Seal Number [input] Container Number [input] - Remove Add

Cancel and Return to Menu Save as draft Submit for Certification

L'onglet «Transport» est destiné à fournir des informations sur le transport à partir du lieu de chargement (case I.14). Il est obligatoire pour le transport d'animaux vivants.

«I.15. Date de départ»

Un contrôle de cohérence a lieu entre la case «I.15. Date de départ» et la date de déclaration (*Partie I, section «Références»*)⁴⁶ par l'opérateur économique.

La date de déclaration doit se situer dans un délai de 30 jours avant ou après la date de départ.⁴⁷

«I.16. Moyens de transport»

Si un «Transporteur commercial» figure à la case «I.17. Transporteur», le «Type» approprié peut être choisi dans le menu déroulant de la case «I.16. Moyens de transport». Cliquez dans ce cas sur le bouton «Affecter».

La validité des autorisations du moyen de transport est vérifiée par TRACES, lorsqu'on certifie un INTRA.

«I.29. Estimation du temps de transport»

Un système d'information géographique (SIG) calcule automatiquement le temps de transport estimé si la case «I.16. Moyens de transport» indique «Véhicule routier» comme type de moyen de transport. Toutefois, le temps de transport aérien n'est pas calculé automatiquement.

⁴⁶ La date de déclaration (Partie I) peut être différente de la date de certification (Partie II), si la partie II du DOCOM a d'abord été soumise par l'opérateur économique.

⁴⁷ Cette vérification de cohérence s'applique aussi en cas de remplacement d'un DOCOM. Pour de plus amples informations sur le remplacement d'un document commercial officiel, veuillez consulter le chapitre «III.1.2.1. Correction d'informations dans les parties I (Lot) ou II (Décision) du manuel d'utilisation sur les documents commerciaux officiels – partie II.

L'algorithme repose sur le trajet optimal entre le lieu renseigné dans la case «I.14. Lieu de chargement» et celui de la case «I.13. Lieu de destination» à une vitesse maximale de 70 kilomètres par heure⁴⁸. Le résultat généré par le SIG est un temps minimal qui peut être (manuellement) corrigé à la hausse⁴⁹. Le «temps de transport estimé» indiqué dans l'onglet «Transport» est mis en relation avec la case «Point d'arrêt ou point de transfert prévu» de l'onglet «Itinéraire». Dès que le temps de transport estimé dépasse les exigences juridiques fixées par le règlement relatif à la protection des animaux⁵⁰, il peut être nécessaire de sélectionner ou d'ajouter des points d'arrêt ou de transfert⁵¹.

48 Si le temps de transport estimé, calculé automatiquement, ne semble pas du tout correspondre au temps de transport réel, veuillez contacter l'équipe TRACES afin de faire revérifier et, si nécessaire, modifier la longitude et la latitude précises des villes concernées.

49 En cas de corrections à la hausse, veuillez revérifier que l'«Estimation du temps de transport» est correcte car, lors du rafraîchissement de la page, cette case risque d'être automatiquement réinitialisée à sa valeur de départ.

50 Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32005R0001:FR:NOT>

51 De plus amples informations figurent à l'onglet «Itinéraire».

ITINÉRAIRE

TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate

Privacy statement

Consignment

References Traders Consignment Transport Route

Details of Consignment Presented: Route

I.27. Transit through Member states

Name

Remove Add

I.28. Export

Yes No

Export to 3rd Country:

Export Exit Point:

I.26. Transit through 3rd country

3rd country: [dropdown]

Exit point: [dropdown] Clear Select

Entry point: [dropdown] Clear Select

Planned Staging or Transfer Points

[dropdown] N°: [input] Assign Select control post Add transfer point

Cancel and Return to Menu Save as draft Submit for Certification

«I.27. Transit par les États membres»

Les pays indiqués dans cette case ne peuvent être ni le pays figurant comme lieu de chargement (case I.14) ni le pays de destination (case I.10). Si vous ne respectez pas cette règle opérationnelle, le message d’alerte suivant s’affichera :

«Itinéraire I.27. Transit par les États membres La liste des États membres de transit ne peut contenir le pays de destination».

«Point d’arrêt ou point de transfert prévu»

Conformément au règlement relatif à la protection des animaux⁵², l’obligation d’un plan de marche peut être imposée pour les espèces suivantes: bovins – 0102, ovins – 010410, caprins – 010420, porcins – 0103 et équidés – 0101, en particulier les «animaux non sevrés».

Un plan de marche doit être soumis pour ces espèces si le temps de transport estimé est supérieur à huit heures. Dans ce cas, au minimum un point de repos ou de transfert doit être défini. Il s’agit d’informations à renseigner dans une rubrique à texte libre, sans connexion avec une autorité de contrôle spécifique. Pour cela, cliquez sur le bouton «Ajouter un lieu de repos ou de transfert».

Si vous ne le faites pas, le message d’alerte suivant apparaîtra lors de la soumission du document commercial officiel :

«Itinéraire Point d’arrêt ou point de transfert prévu Au moins un point de repos ou de transfert est requis».

Il convient d’indiquer un plusieurs postes de contrôle/centres de rassemblement, à sélectionner dans un menu, en fonction de l’espèce concernée et indépendamment du sevrage des animaux et du temps de transport.

Il en va de même dans les cas suivants :

- pour les animaux non sevrés et un temps de transport supérieur à 19 heures;

52 Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32005R0001:FR:NOT>

- pour les porcins et les équidés domestiques et un temps de transport supérieur à 24 heures;
- pour les ovins, les caprins et les bovins et un temps de transport supérieur à 29 heures.

Dans tous ces cas, au moins un «poste de contrôle» et un «lieu de repos ou de transfert» doivent être spécifiés en cliquant sur le bouton «Sélectionner un poste de contrôle».

Si vous omettez cette étape, le message d’alerte suivant apparaîtra lors de la soumission du document commercial officiel:

«Itinéraire Point d’arrêt ou point de transfert prévu Au moins un poste de contrôle est requis.»

REMARQUE CONCERNANT LA MISE EN RELATION DES CASES INTRA DANS TRACES

Pour accélérer la soumission de la partie I d'un INTRA, les informations introduites dans une case peuvent être recopiées automatiquement dans d'autres rubriques si la catégorie de l'organisation⁵³ sélectionnée dans la première case est permise dans les autres cases. Par exemple, le «destinataire» peut être recopié automatiquement dans les cases «Lieu de destination» et «Importateur».

EUROPEAN UNION		Intra trade certificate		
Part I : Details of dispatched consignment	1.1. Expéditeur 1.1. Consignor Name Address Country		1.2. Certificate reference number 1.2.a. Local reference number:	
			1.3. Central Competent Authority I.3. Autorité centrale compétente	
			1.4. Local Competent Authority I.4. Autorité locale compétente	
	1.5. Destinataire 1.5. Consignee Name Address Country		1.6. No (s) of related original certificates No (s) of accompanying documents	
			1.7. Dealer Name Approval number	
	1.8. Country of origin I.8. Région d'origine		1.10. Country of destination I.10. Pays de destination	
	1.9. Region of origin I.9. Région d'origine		1.11. Region of destination I.11. Région de destination	
	1.12. Place of origin/Place of harvest Holding <input type="checkbox"/> Assembly centre <input type="checkbox"/> Dealer's premises <input type="checkbox"/> Approved body <input type="checkbox"/> Senses centre <input type="checkbox"/> Approved slaughter holding <input type="checkbox"/> Embryo team <input type="checkbox"/> Embryo team <input type="checkbox"/> Other <input type="checkbox"/>		1.13. Place of destination Holding <input type="checkbox"/> Assembly centre <input type="checkbox"/> Dealer's premises <input type="checkbox"/> Approved body <input type="checkbox"/> Senses centre <input type="checkbox"/> Approved slaughter holding <input type="checkbox"/> Embryo team <input type="checkbox"/> Embryo team <input type="checkbox"/> Other <input type="checkbox"/>	
	I.12. Lieu d'origine/ Lieu de pêche Name Approval number Address Postal code / Region		I.13. Lieu de destination Name Approval number Address Postal code / Region	
	I.14. Lieu de chargement 1.14. Place of loading Postal code / Region		1.15. Date and time of departure	
	1.16. Means of transport Airplane <input type="checkbox"/> Ship <input type="checkbox"/> Railway wagon <input type="checkbox"/> Road vehicle <input type="checkbox"/> Other <input type="checkbox"/>		1.17. Transporter Name Approval number Address Postal code / Region Member state	
	1.21. Temperature of product Ambient <input type="checkbox"/> Chilled <input type="checkbox"/> Frozen <input type="checkbox"/>		1.20. Number/Quantity 1.22. Number of packages	
	1.23. Identification of consignment number			
	1.25. Animals certified to products certified for: Breeding <input type="checkbox"/> Fattening <input type="checkbox"/> Slaughter <input type="checkbox"/> Transhumance <input type="checkbox"/> Approved bodies <input type="checkbox"/>			
1.26. Transit through 3rd country 3rd country <input type="checkbox"/> ISO code Exit point <input type="checkbox"/> Code Entry point <input type="checkbox"/> BIP unit no.:		1.27. Transit through Member states Member state <input type="checkbox"/> ISO code Member state <input type="checkbox"/> ISO code Member state <input type="checkbox"/> ISO code		
1.28. Export 3rd country <input type="checkbox"/> ISO code Exit point <input type="checkbox"/> Code		1.29. Estimated journey time		
1.30. Return plus Yes <input type="checkbox"/> No <input type="checkbox"/>				
1.31. Identification of the animals Passport No: _____				

53 Pour de plus amples informations sur les catégories (activités), veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités, également disponible dans la boîte à outils TRACES.

II.2.3.2. ...D'UN DOCUMENT EXPORT

La partie I «Lot» de l'EXPORT dans TRACES contient toutes les cases associées à l'INTRA et requises par le règlement (CE) n° 599/2004 de la Commission.

Pour de plus amples informations sur la description des cases, veuillez consulter le chapitre «II.2.3.1. ...d'un document INTRA».

L'association d'EXPORT et d'INTRA apparaît lorsqu'on sélectionne le code de nomenclature et les extensions de code correspondants pour indiquer la catégorie du lot au niveau sanitaire (type) et phylogénique (classe, famille, espèce)⁵⁴.

En effet, lorsque vous créez un EXPORT, vous êtes invité à indiquer si le lot concerne ou non un transit dans les pays de l'UE/AELE⁵⁵.

The screenshot shows the 'Details of Consignment Presented: Select Species' section of the TRACES 'Export Health Certificate' form. The form includes several dropdown menus for 'Type', 'Family', 'Class', and 'Model'. The 'Model' dropdown is currently set to 'DOC Day-old chicks from the EU to Mexico'. Below these fields are three columns of checkboxes for species: 'Aix spp.', 'Anas spp.', and 'Anser spp.'; 'Gallus gallus', 'Meleagris gallopavo', and 'Numida meleagris'. The 'Gallus gallus' checkbox is checked. At the bottom, there is a section for 'Associated INTRA Certificate' with three radio button options: 'Non transit through MS EXPORT certificate' (which is selected), '2011/214 Day-old chicks', and '2011/879 (2009/158) Day-old chicks'. Navigation buttons for 'Cancel', 'Assign and Add New Code', and 'Assign' are visible at the top and bottom of the form area.

Cochez l'option «Certificat EXPORT de non transit dans les États membres» si l'EXPORT ne transite dans aucun pays de l'UE/AELE. De cette manière, vous ne soumettez que l'EXPORT.

Si vous cochez l'une des **autres options**, le **certificat INTRA associé** sera automatiquement généré avec l'EXPORT.

Lorsque vous émettez la partie I (Lot) de l'EXPORT accompagnée de l'INTRA associé, il est possible d'opérer une distinction entre les éléments d'identification de la marchandise relevant du modèle EXPORT et ceux relevant du modèle INTRA, lorsqu'ils sont différents. Les éléments qui sont spécifiques au modèle INTRA sont signalés par une astérisque (*).

⁵⁴ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre «II.2.1. Sélection du code de nomenclature».

⁵⁵ Choisissez le bouton «Certificat EXPORT de non-transit dans les États membres» ou tout autre modèle proposé.

/TRACES/Veterinary Documents/Export Health Certificate EO.FR@traces-cbt.net
Privacy statement

Consignment
References Traders Consignment Transport Route

Details of Consignment Presented: Commodity

I.18. Animal species/Product	Species		I.20. Total number of packages:	<input type="text" value="1"/>
1. 0105 Live poultry, that is to say, fowls of the species Gallus domesticus, ducks, geese, turkeys and guinea fowls	DOC Day-old chicks from the EU to Mexico Gallus gallus	Select Remove	I.19. Number/Quantity:	<input type="text"/> unit
	Reset Add New Code		I.18 Temperature of products:	<input type="radio"/> Ambient <input type="radio"/> Chilled <input type="radio"/> Frozen

I.22. Commodities certified for:
 Approved bodies * Breeding Other *

I.25. Identification of the commodities
[Add](#) [Add \(10\)](#) [Remove all](#)

Commodity Code	Species	Identification system	Identification number	Type of package	Age *	Category *	Number of packages *	Quantity *
1. 0105	1. Gallus gallus							

[Remove](#)
[Add](#) [Add \(10\)](#) [Remove all](#)

[Cancel and Return to Menu](#) [Save as draft](#) [Submit for Certification](#)

Lorsque vous soumettez l'EXPORT, le numéro de référence du certificat de l'INTRA associé sera affiché sous forme d'hyperlien dans la case «I.6. N°(s) des certificats originaux associés» de l'EXPORT.

/TRACES/Veterinary Documents/Export Health Certificate Privacy statement

Consignment Certification
References Traders Consignment Transport Route

Details of Consignment Presented: References

I.2. Certificate reference number:	EXPORT.FR.2013.	I.2.a. Local reference number::	<input type="text"/>
Corresponding CVED Reference Number:	CVEDA.CA.2013.		
I.6. No.(s) of related original certificates:	A-INTRA.FR.2013.	I.17. CITES:	

Competent Authorities	Identification of Applicant
I.4. Local Competent Authority:	Name:
I.3. Central Competent Authority:	Date of Declaration:
FR06100 Orne	29/01/2013 (UTC +0100)
FR00000 Dgal-Bicma, C	

[Close](#) [Print](#)

Le numéro de référence du certificat de l'EXPORT va, à son tour, apparaître sous forme d'hyperlien dans la case «I.6. N°(s) des certificats originaux associés» de l'INTRA associé.

/TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate Privacy statement

Consignment Certification
References Traders Consignment Transport Route

Details of Consignment Presented: References

I.2. Certificate reference number:	A-INTRA.FR.2013.	I.2.a. Local reference number::	<input type="text"/>
I.6. No.(s) of related original certificates:	EXPORT.FR.2013.	I.6. Related CITES Certificates:	

Competent Authorities	Identification of Applicant
I.4. Local Competent Authority:	Name:
I.3. Central Competent Authority:	Date of Declaration:
FR06100 Orne	29/01/2013 (UTC +0100)
FR00000 Dgal-Bicma, C	

[Close](#) [Print](#)

REMARQUE CONCERNANT LA MISE EN RELATION DES CASES EXPORT DANS TRACES

Pour accélérer la soumission de la partie I d'un EXPORT, les informations introduites dans une case peuvent être recopiées automatiquement dans d'autres rubriques si la catégorie de l'organisation⁵⁶ sélectionnée dans la première case est permise dans les autres cases. Par exemple, le «destinataire» peut être recopié automatiquement dans les cases «Lieu de destination» et «Importateur».

EUROPEAN UNION		Export Certificate		
Part I : Details of dispatched consignment	1.1. Consignor Name Address Country	I.1. Expéditeur		
	1.3. Consignee Name Address Country	I.5. Destinataire		
	1.7. Country of origin ISO code	1.8. Region of origin	1.9. Country of destination ISO code	1.10. Region of destination
	1.11. Place of origin	1.12. Place of destination		
	1.13. Place of loading	1.14. Date and time of departure		
	1.15. Means of transport Aeroplane <input type="checkbox"/> Ship <input type="checkbox"/> Railway wagon <input type="checkbox"/> Road vehicle <input type="checkbox"/> Other <input type="checkbox"/>	1.16. Entry Point		
	1.18. Temperature of products	1.19. Number/Quantity	1.20. Total number of packages	
	1.21. Seal/Container number	1.17. CITES		
	1.22. Commodities certified for: Brewing <input type="checkbox"/>	1.24. For Export <input type="checkbox"/>		
	1.23. Identification of the commodities: Species, Identification system, Identification number, Type of package, Quantity			

⁵⁶ Pour de plus amples informations sur les catégories (activités), veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités, également disponible dans la boîte à outils TRACES.

II.2.3.3. ...D'UN DOCOM

Dans TRACES, la partie I «Lot» du document DOCOM reprend, dans les onglets résumés ci-dessous, toutes les cases prévues par le règlement (UE) n° 142/2011 de la Commission.

La **description officielle des cases** se trouve dans le **règlement (UE) n° 142/2011 de la Commission**. **Certaines cases** sont également **décrites** ci-dessous.

RÉFÉRENCES

The screenshot shows the TRACES web interface for a Commercial Document. The breadcrumb trail is: /TRACES/Veterinary Documents/Commercial Document. The navigation menu includes: Consignment, References, Traders, Consignment, Transport, and Route. The main content area is titled 'Details of Consignment Presented: References' and contains the following fields:

I.2. Certificate reference number:	-	I.2.a. Local reference number:	<input type="text"/>
I.6. No.(s) of related original certificates:		I.6. Related CITES Certificates:	
Competent Authorities		Identification of Applicant	
I.4. Local Competent Authority:		Name:	EO FR
I.3. Central Competent Authority:		Date of Declaration:	19/11/2012

At the bottom of the form, there are navigation buttons: Cancel and Return to Menu, Save as draft, Submit for Certification, and Validate.

«I.2. Numéro de référence du certificat»

Un numéro de référence unique est attribué automatiquement par le système TRACES et apparaît après soumission de la partie I.

Tant que le document commercial officiel reste au stade de la soumission (statut «Nouveau»), les utilisateurs TRACES peuvent modifier la partie I. Un numéro de version (- Vx) est automatiquement ajouté au numéro de référence unique du DOCOM et est incrémenté à chaque nouvelle soumission du document, qu'il y ait eu ou non des modifications.

«I.2.a. N° de référence locale»

Il s'agit d'un numéro que l'utilisateur TRACES peut attribuer conformément à sa classification nationale (facultatif).

Si rien n'est indiqué, cette case reste vide.

«I.6. N°(s) des certificats originaux associés»

Cette case n'est pas active en cas de DOCOM.

«I.6. Certificats CITES associés»

Pour ce qui est du lisier non transformé⁵⁷, les documents requis à l'annexe XI, section I, du règlement (UE) n° 142/2011 de la Commission, peuvent être soumis en clonant un DOCOM en INTRA⁵⁸. Le numéro de référence de l'INTRA associé est alors automatiquement inséré dans la case «I.6» du DOCOM cloné.

57 Code NC du lisier non transformé: 3101 00 00.

58 Pour de plus amples informations sur le clonage d'un DOCOM en INTRA, veuillez consulter le chapitre «II.3.2. Étapes suivantes pour les documents DOCOM: cloner en un INTRA».

«Autorités compétentes»

Lorsque la partie I est créée, le nom des autorités compétentes et leur code TRACES sont indiqués automatiquement, en fonction de l'organisation spécifiée dans la case «I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche».

Si l'organisation choisie à la case «I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche» est liée à une UVL dépendant d'une autorité vétérinaire privée officielle (VPO) pour laquelle l'option «Affecté manuellement» est cochée, l'opérateur économique reçoit le message d'alerte suivant lorsqu'il soumet le document commercial officiel dans TRACES:

«EXPORT-160 Références Vétérinaire officiel Un vétérinaire privé officiel peut être choisi sous «Autorités compétentes» dans l'onglet «Références».»

Ce message d'alerte (vert) reste visible jusqu'à ce que l'opérateur économique ait consulté l'onglet «Références» dans lequel il peut choisir le VPO correspondant à partir d'un menu déroulant dans le champ «Autorités compétentes». Seuls les VPO disposant de l'option «Affecté manuellement» apparaissent dans ce menu déroulant.

La consultation de la section «Références» est facultative. Si le document commercial officiel est émis par un VPO, celui-ci figure automatiquement dans le champ «Autorités compétentes».

L'ULV est ainsi en mesure de compléter les informations sanitaires nationales de la partie II et de transmettre le document au VPO souhaité, *après avoir sauvé le document dans «En cours»*. Le VPO peut alors le certifier une fois que les vérifications nécessaires ont été réalisées.

«Identité du demandeur»

Si l'opérateur économique est enregistré dans TRACES et fait la déclaration lui-même (partie I), son nom et son prénom apparaissent automatiquement dans ce champ.

OPÉRATEURS

/TRACES/Veterinary Documents/Commercial Document

Privacy statement

Consignment

References Traders Consignment Transport Route

Details of Consignment Presented: Traders

I.1. Consignor

Name:
Address:
Postal Code / Region:
Country:
N°: Assign Clear Select

I.5. Consignee

Name:
Address:
Postal Code / Region:
Country:
N°: Assign Clear Select

I.12. Place of origin/Place of harvest

Name:
Type:
Approval number:
Address:
Postal Code / Region:

I.8. Country of origin:
I.9. Region of origin:
Clear Select
N°: Assign Clear Select

I.13. Place of destination

Name:
Type:
Approval number:
Address:
Postal Code / Region:

I.10. Country of destination:
I.11. Region of destination:
Clear Select
N°: Assign Clear Select

I.7. Dealer

Name:
Approval number:

Cancel and Return to Menu Save as draft Submit for Certification Validate

«I.7. Négociant»

Cette case n'est pas active en cas de DOCOM.

«I.5. Destinataire» et «I.13. Lieu de destination»

Un pays non membre de l'UE peut être ajouté dans la case «I.5. Destinataire» en cas d'exportation et lorsqu'il n'existe pas d'accord bilatéral avec ledit pays tiers, conformément aux exigences de l'article 3, paragraphe 2, de la [décision 93/444 de la Commission](#)⁵⁹.

Si un pays non membre de l'UE est inséré dans la case «I.13. Lieu de destination», la case «I.28. Exportation» (dans l'onglet «Itinéraire») est automatiquement activée et remplie.

«I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche»

Il existe évidemment un lien entre l'organisation qui figure dans la case «I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche» et les autorités compétentes automatiquement affectées à un document commercial officiel⁶⁰.

59 Décision 93/444/CEE de la Commission: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31993D0444:FR:NOT>

60 De plus amples informations se trouvent au sous-chapitre «Autorités compétentes» du chapitre «Références».

Lot

/TRACES/Veterinary Documents/Commercial Document ▶ Privacy statement

▼ **Consignment**
 ▶ References ▶ Traders ▼ **Consignment** ▶ Transport ▶ Route

Details of Consignment Presented: Commodity

Id. I.18. Animal species/Product		Species	
1.	3101 Animal or vegetable fertilisers, whether or not mixed together or chemically treated; fertilisers produced by the mixing or chemical treatment of animal or vegetable products	processed manure	
		142/2011 Animal by-products/derived products not intended for human consumption Bovidae	▶ Select ▶ Remove
		▶ Reset ▶ Add New Code	

I.22. Number of packages:
 I.20. Number/Quantity: Kg
 I.21. Temperature of products:
 Ambient
 Chilled
 Frozen

I.25. Animals certified as/products certified for:
 Animal feedingstuff Technical use

I.31. Identification of the consignment

Commodity Code	Species	Nature of commodity	Category	Treatment type	Treatment type (category 3)	Batch number	Quantity	
1. 3101	1. Bovidae							▶ Remove
▶ Add ▶ Add (10) ▶ Clear								
▶ Add ▶ Add (10) ▶ Clear								

▶ Cancel and Return to Menu ▶ Save as draft ▶ Submit for Certification ▶ Validate

«I.18. Espèce animale/Produits»

Il est possible d'apporter des modifications au code de nomenclature et à ses extensions dans le document commercial officiel à l'aide des boutons «Sélectionner», «Supprimer», «Réinitialiser» et «Ajouter nouveau code».

Tout ajout d'un code de nomenclature ou d'extensions de code peut se limiter au modèle DOCOM actuellement choisi. Compte tenu des règles de cohérence, toute modification du code ou de ses extensions peut entraîner la suppression d'informations dans la partie I.

Si le lot concerne plusieurs codes de nomenclature, ces derniers sont précédés d'un numéro d'ordre (Id.) et présentés conformément à la classification douanière:

Id. I.18. Animal species/Product		Species	
1.	0206 Edible offal of bovine animals, swine, sheep, goats, horses, asses, mules or hinnies, fresh, chilled or frozen 0206 10 Of bovine animals, fresh or chilled 0206 10 10 For the manufacture of pharmaceutical products	By-products / technical 142/2011 Animal by-products/derived products not intended for human consumption Bison spp.	▶ Select ▶ Remove
		Bone 142/2011 Animal by-products/derived products not intended for human consumption Bovidae	▶ Select ▶ Remove
3.	3101 Animal or vegetable fertilisers, whether or not mixed together or chemically treated; fertilisers produced by the mixing or chemical treatment of animal or vegetable products	processed manure 142/2011 Animal by-products/derived products not intended for human consumption Bovidae	▶ Select ▶ Remove
		▶ Reset ▶ Add New Code	

Ce numéro d'ordre est également affiché dans la case «Identification du lot»:

I.31. Identification of the consignment								
Commodity Code	Species	Nature of commodity	Category	Treatment type	Treatment type (category 3)	Batch number	Quantity	
1. 02061010	1. Bison spp.							Remove
2. 05061000	2. Bovidae							Remove
3. 3101	3. Bovidae							Remove

Remarque: seules les marchandises présentant le même type de température (ambiante, réfrigérée ou congelée) sont sélectionnables dans le document commercial officiel.

«I.31. Identification des animaux»

Utilisez les boutons «Ajouter» ou «Ajouter (10)» afin d'insérer des lignes supplémentaires dans la case «I.31».

Séparateurs «virgule» et «point»

La virgule doit être utilisée pour les décimales (au maximum deux décimales). Le point ne doit pas nécessairement être utilisé pour les milliers.

Toutefois, la version imprimée du document commercial officiel affiche automatiquement un point pour séparer les décimales.

Exemple: «1 234,567» (mille deux cent trente-quatre virgule cinq cent soixante-sept) devient «1234.57» (mille deux cent trente-quatre point cinquante-sept) dans la version imprimée du document commercial officiel.

TRANSPORT

/TRACES/Veterinary Documents/Commercial Document

▶Privacy statement

The screenshot displays the 'TRANSPORT' section of the TRACES interface. It features a breadcrumb trail: 'Consignment' > 'References' > 'Traders' > 'Consignment' > 'Transport' > 'Route'. Below this, the 'Details of Consignment Presented: Transport' section is divided into several panels:

- I.17. Transporter:** Fields for Name, Type, Address, Postal Code / Region, Country, and Approval number. Includes an 'Approval number' dropdown and 'N°' input field with 'Assign', 'Clear', and 'Select' buttons.
- I.15. Date of Departure (dd/mm/yyyy):** A date input field.
- I.15. Time of Departure (hh:mm):** A time input field.
- I.29. Estimated journey time:** A numeric input field with 'Hours' label.
- Responsible of Transport during Journey:** A text input field.
- I.16. Means of transport:** Fields for Type (dropdown), Identification, and Document.
- I.14. Place of loading:** Fields for Name, Address, Postal Code / Region, Country, and Approval number. Includes an 'Approval number' dropdown and 'N°' input field with 'Assign', 'Clear', and 'Select' buttons.
- I.23. Identification of container/Seal number:** A table with columns 'Seal Number' and 'Container Number', and 'Remove' and 'Add' buttons.

At the bottom, there are navigation buttons: 'Cancel and Return to Menu', 'Save as draft', 'Submit for Certification', and 'Validate'.

L'onglet «Transport» est destiné à fournir des informations sur le transport à partir du lieu de chargement (case I.14). Il est obligatoire.

«I.15. Date de départ»

Un contrôle de cohérence a lieu entre la case «I.15. Date de départ» et la date de déclaration (*Partie I, section «Références»*)⁶¹ par l'opérateur économique.

La date de déclaration doit se situer dans un délai de 30 jours avant ou après la date de départ⁶².

«I.16. Moyens de transport»

Si un «Transporteur commercial» figure à la case «I.17. Transporteur», le «Type» approprié peut être choisi dans le menu déroulant de la case «I.16. Moyens de transport». Cliquez dans ce cas sur le bouton «Affecter».

La validité des autorisations du moyen de transport est vérifiée par TRACES, lorsqu'on certifie un INTRA.

«I.29. Estimation du temps de transport»

⁶¹ La date de déclaration (Partie I) peut être différente de la date de certification (Partie II), si la partie I du DOCOM a d'abord été soumise par l'opérateur économique.

⁶² Cette vérification de cohérence s'applique aussi en cas de remplacement d'un DOCOM. Pour de plus amples informations sur le remplacement d'un document commercial officiel, veuillez consulter le chapitre «III.1.2.1. Correction d'informations dans les parties I (Lot) ou II (Décision) du manuel d'utilisation sur les documents commerciaux officiels – partie II.

Un système d'information géographique (SIG) calcule automatiquement le temps de transport estimé si la case «I.16. Moyens de transport» indique «Véhicule routier» comme type de moyen de transport. Toutefois, le temps de transport aérien n'est pas calculé automatiquement.

L'algorithme repose sur le trajet optimal entre le lieu renseigné dans la case «I.14. Lieu de chargement» et celui de la case «I.13. Lieu de destination» à une vitesse maximale de 70 kilomètres par heure⁶³. Le résultat généré par le SIG est un temps minimal qui peut être (manuellement) corrigé à la hausse⁶⁴

⁶³ Si le temps de transport estimé, calculé automatiquement, ne semble pas du tout correspondre au temps de transport réel, veuillez contacter l'équipe TRACES afin de faire révérier et, si nécessaire, modifier la longitude et la latitude précises des villes concernées.

⁶⁴ En cas de corrections à la hausse, veuillez révérier que l'«Estimation du temps de transport» est correcte car, lors du rafraîchissement de la page, cette case risque d'être automatiquement réinitialisée à sa valeur de départ.

ITINÉRAIRE

/TRACES/Veterinary Documents/Commercial Document

Privacy statement

▼ **Consignment**

► References ► Traders ► Consignment ► Transport ▼ **Route**

Details of Consignment Presented: Route

I.27. Transit through Member states	I.28. Export		
<table border="1"><thead><tr><th>Name</th></tr></thead><tbody><tr><td><input type="text"/></td></tr></tbody></table> <p>Remove Add</p>	Name	<input type="text"/>	<p><input type="radio"/> Yes <input checked="" type="radio"/> No</p> <p>Export to 3rd Country: Export Exit Point:</p>
Name			
<input type="text"/>			

I.26. Transit through 3rd country

3rd country: Clear Select

Exit point: Clear Select

Entry point: Clear Select

►Cancel and Return to Menu ►Save as draft ►Submit for Certification ►Validate

«I.27. Transit par les États membres»

Les pays indiqués dans cette case ne peuvent être ni le pays figurant comme lieu de chargement (case I.14) ni le pays de destination (case I.10). Si vous ne respectez pas cette règle opérationnelle, le message d'alerte suivant s'affichera:

«Itinéraire I.27. Transit par les États membres La liste des États membres de transit ne peut contenir le pays de destination».

REMARQUE CONCERNANT LA MISE EN RELATION DES RUBRIQUES D'UN DOCOM DANS TRACES

Pour accélérer la soumission de la partie I d'un DOCOM, les informations introduites dans une case peuvent être recopiées automatiquement dans d'autres rubriques si la catégorie de l'organisation⁶⁵ sélectionnée dans la première case est permise dans les autres cases. Par exemple: le «destinataire» peut être recopié automatiquement dans les cases «Lieu de destination» et «Importateur».

EUROPEAN UNION				Commercial Document.		
Part I : Details of dispatched consignment	1. Consignor Name Address Country			12. Certificate reference number		12.1 Local reference number:
	I.1. Expéditeur			13. Central Competent Authority		I.3. Lieu de chargement
				14. Local Competent Authority		I.4. Autorité locale compétente
	25. Consignee Name Address Country			16. No.(s) of related original certificates		No.(s) of accompanying documents
	I.5. Destinataire			17. Dealer		
	28. Country of origin ISO code		29. Region of origin Code	110. Country ISO code		111. Region of destination Code
	I.8. Pays d'origine		I.9. Région d'origine	I.10. Pays de destination		I.11. Région de destination
	212. Place of origin/Place of harvest Establishment <input type="checkbox"/>			213. Place of destination Establishment <input type="checkbox"/> Other <input type="checkbox"/>		
	I.12. Lieu d'origine/Lieu de pêche			Name		I.13. Lieu d'origine/Lieu de pêche
				Approval number		
	214. Place of loading Postal code / Region			211. Date and time of departure		
	I.14. Lieu de chargement			215. Means of transport Aeroplane <input type="checkbox"/> Ship <input type="checkbox"/> Railway wagon <input type="checkbox"/> Road vehicle <input type="checkbox"/> Other <input type="checkbox"/>		217. Transporter Name Approval number Address Postal code / Region
				Identification: Number(s):		Member state
221. Temperature of products Ambient <input type="checkbox"/> Chilled <input type="checkbox"/> Frozen <input type="checkbox"/>			220. Number/Quantity		222. Number of packages	
223. Identification of container/lot number						
225. Animals certified as products certified for: Animal feedstuff <input type="checkbox"/> Technical use <input type="checkbox"/>						
226. Transit through 3rd country 3rd country ISO code Exit point Code Entry point BIP unit no.		227. Transit through Member states Member state ISO code Member state ISO code Member state ISO code				
228. Export 3rd country ISO code Exit point Code		229. Estimated journey time				
230. Route plan						
231. Identification of the consignment Species / Nature of commodity / Category / Treatment type / Treatment type (category 3) / Manufacturing plant / Batch number / Quantity						

65 Pour de plus amples informations sur les catégories (activités), veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités, également disponible dans la boîte à outils TRACES.

II.2.4. OPTIONS DE SOUMISSION

II.2.4.1. GÉNÉRALITÉS

En général⁶⁶, les options disponibles pour la soumission d'un document commercial officiel dans TRACES (partie I, lot) sont les suivantes:

Competent Authorities	Identification of Applicant
I.4. Local Competent Authority:	Name: ▶TRANSITAIR FR
I.3. Central Competent Authority:	Date of Declaration: 18/10/2012

▶Cancel and Return to Menu ▶Save as draft ▶Submit for Certification ▶Validate

Options d'enregistrement

«Annuler et revenir au menu» Permet de retourner à la sous-section «INTRA», «EXPORT» ou «DOCOM» et annule toutes les actions réalisées durant la création du document commercial officiel.

Si le document commercial officiel n'a pas encore été enregistré, toutes les informations renseignées dans la partie I seront perdues.

«Enregistrement d'une demande en cours» Permet la sauvegarde de la partie I d'un document commercial officiel qui n'a pas encore été pleinement complétée. Il s'agit d'une étape intermédiaire facultative avant la soumission finale de la partie I du document commercial officiel à l'autorité compétente.

Cette option peut être utilisée autant de fois que nécessaire dans le système TRACES.

Afin de permettre des recherches ultérieures, certaines informations relatives au lot, à l'expéditeur/exportateur et au destinataire sont obligatoires pour activer cette option. Toute autre information requise pour la partie I peut être complétée ultérieurement.

Le statut du document d'entrée officiel devient «Brouillon».

Cette option est disponible pour les opérateurs économiques et les autorités compétentes, mais seuls les collègues «directs» seront en mesure de consulter les documents commerciaux officiels portant le statut «Brouillon».

Aucun message de notification ne sera envoyé concernant la soumission d'un document commercial officiel portant le statut «Brouillon».

⁶⁶ Autrement dit, pour tous les documents commerciaux officiels: INTRA, EXPORT et DOCOM.

Options d'enregistrement

«Soumettre à la certification»

Toutes les rubriques obligatoires de la partie I doivent être renseignées pour que le document commercial officiel puisse être soumis à l'autorité compétente à des fins de certification.

Cette option est disponible pour les opérateurs économiques et les autorités compétentes.

Si la partie I du document commercial officiel est soumise par l'opérateur économique, ce dernier pourra consulter le document, ainsi que ses collègues directs et son autorité compétente.

Cependant, si le document commercial officiel a été soumis par l'autorité compétente, l'opérateur économique (même lorsqu'il est renseigné dans le document commercial officiel) ne sera pas en mesure de le consulter.

Le statut du document commercial officiel devient «Nouveau».

Un message de notification sera envoyé à la soumission du document commercial officiel (statut «Nouveau»).

Note - DOCOM

Lorsqu'un opérateur économique choisit l'option «Soumettre à la certification» pour un DOCOM, celui-ci devient automatiquement «Valide». Il n'est pas nécessaire de fournir en plus une déclaration relative aux informations sanitaires.

«Valider»

Parmi les options d'enregistrement pour la soumission d'un document DOCOM, l'opérateur économique peut également choisir l'option «Valider».

Une fois que toutes les rubriques obligatoires de la partie I ont été complétées, l'utilisateur TRACES peut accéder directement à la déclaration relative aux «informations sanitaires» et indiquer les renseignements requis.

Des options d'enregistrement spécifiques à cette partie de la déclaration sont décrites au chapitre «II.2.4.2. Options spécifiques aux documents DOCOM».

II.2.4.2. OPTIONS SPÉCIFIQUES AUX DOCUMENTS DOCOM

Pour les documents DOCOM, les opérateurs économiques peuvent compléter la déclaration relative aux «informations sanitaires».

Trois options d'enregistrement sont disponibles pour les documents DOCOM:

Responsible person/consignor signatory and place of signature

Postal code / : 02500

Region: Hirson

Country: France

Name: EO, FR

▶Cancel and Return to Menu ▶Reject ▶Save as in progress ▶Submit decision

Options d'enregistrement

«Refuser»

Cette option est uniquement disponible pour les opérateurs économiques dans le cas d'un document DOCOM.

Une fois que toutes les rubriques obligatoires de la partie I ont été complétées, l'opérateur économique peut décider de refuser le lot présenté.

Le statut du document commercial officiel devient «**Refusé**».

«Enregistrement en cours»

en Cette option est uniquement disponible pour les opérateurs économiques dans le cas d'un document DOCOM.

Une fois que toutes les rubriques obligatoires de la partie I ont été complétées, l'opérateur économique peut enregistrer la déclaration relative aux «informations sanitaires» du document DOCOM pour la compléter ultérieurement, même si certaines informations doivent encore être renseignées.

Il s'agit d'une étape intermédiaire facultative avant la signature de la déclaration relative aux «informations sanitaires».

Le statut du document commercial officiel devient «**En cours**».

«Soumettre décision»

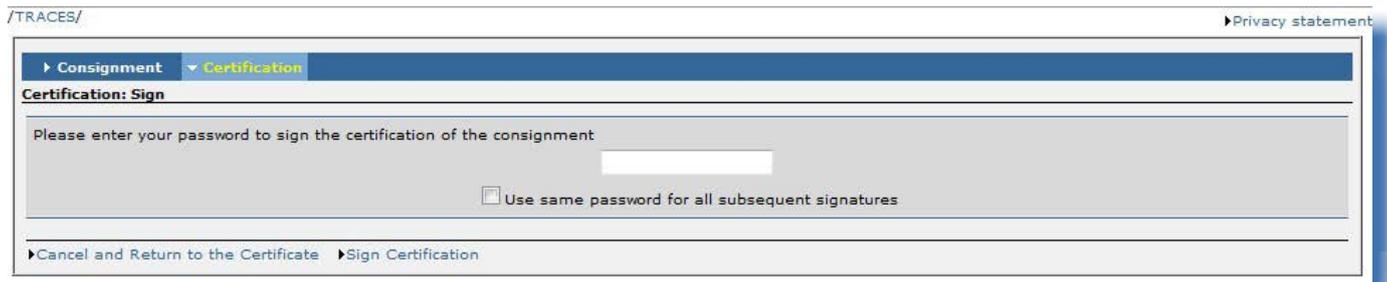
Cette option est uniquement disponible pour les opérateurs économiques dans le cas d'un document DOCOM.

Une fois que toutes les rubriques obligatoires de la partie I ont été complétées, l'opérateur économique peut confirmer le lot présenté.

Le statut du document commercial officiel devient «**Valide**».

II.2.5. SIGNATURE

TRACES exige votre mot de passe afin que le document commercial officiel puisse être soumis. Après l'avoir saisi, cliquez sur le bouton «**Signer validation**».



The screenshot shows a web interface for the TRACES system. At the top left, the text "/TRACES/" is visible. At the top right, there is a link for "Privacy statement". Below this, a navigation bar contains two tabs: "Consignment" and "Certification", with "Certification" being the active tab. The main heading is "Certification: Sign". The central area contains the instruction "Please enter your password to sign the certification of the consignment" followed by a password input field. Below the input field is a checkbox labeled "Use same password for all subsequent signatures". At the bottom of the form, there are two buttons: "Cancel and Return to the Certificate" and "Sign Certification".

La case «**Utiliser le même mot de passe pour toutes les signatures suivantes**» peut être cochée pour que le mot de passe soit mémorisé dans le système pendant la durée de la session. Une session se termine automatiquement après 30 minutes d'inactivité.

II.3. SUIVI

II.3.1. ÉTAPES SUIVANTES POUR LES DOCUMENTS INTRA ET EXPORT

Dès que le document commercial officiel a été soumis («Soumettre à la certification»), l'autorité compétente reçoit une notification automatique de TRACES et a un accès immédiat au document en question afin de poursuivre le processus de certification⁶⁷.

Concernant le document **INTRA**, une exception s'applique aux **échanges domestiques** ou à l'**export** (direct) et le document commercial officiel devient automatiquement valide lorsque vous cliquez sur le bouton «Soumettre à la certification».

Le message d'alerte «*INTRA-063 Les certificats pour les échanges intracommunautaires pour les exportations ou le commerce intérieur n'ont pas besoin d'être validés*» risque d'apparaître si vous essayez de soumettre l'INTRA.



Pour de plus amples informations sur la certification par les autorités compétentes, veuillez consulter le manuel d'utilisation sur les documents commerciaux officiels – partie II, également disponible dans la [boîte à outils TRACES](#)⁶⁸.

⁶⁷ Le document DOCOM n'est pas concerné par cette partie.

⁶⁸ Boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>.

II.3.2. ÉTAPES SUIVANTES POUR LES DOCUMENTS DOCOM: CLONER EN UN INTRA

Afin de faciliter la délivrance d'un INTRA, les informations soumises dans un document DOCOM peuvent être transférées automatiquement vers un INTRA⁶⁹. C'est ce que l'on appelle le «clonage» dans le cadre de TRACES.

Cette fonctionnalité est accessible à l'opérateur économique⁷⁰ et à l'autorité compétente⁷¹ lors de l'ouverture d'un document DOCOM validé.

II.3.2.1. ACCÈS PAR LIEN HYPERTEXTE

L'opérateur économique peut alors consulter directement le document DOCOM en cliquant sur le lien hypertexte qui se trouve dans le message de notification TRACES.

II.3.2.2. ACCÈS PAR LES MENUS

Les opérateurs économiques peuvent également accéder au document DOCOM à partir de la sous-section «Document commercial» de la section «Documents vétérinaires»:

- se connecter à TRACES,
- cliquer sur «Document commercial» dans le menu de gauche, pour afficher l'écran de recherche DOCOM,
- rechercher les documents DOCOM (*valides*)⁷² qui peuvent encore être clonés, c'est-à-dire transférés vers un INTRA⁷³,
- cliquer sur «Ouvrir» pour ouvrir le document DOCOM souhaité.

/TRACES/Veterinary Documents/Commercial Document ▶Privacy statement

◀ Welcome Page

Veterinary Documents

- ◀ Intra Trade
- ▶ Animal Health Certificates
- ▶ CVED for Animals
- ▶ CVED for Animal Products
- ▶ Veterinary certificate to EU
- ▶ Export Health Certificates
- ▶ Common Entry Document (CED)
- ▶ CHED-PP
- Commercial Document**
- ▶ Declaration Document
- ▶ Empty Certificate

Reporting

- ▶ Rejected Consignments - CVED for Animals
- ▶ Rejected Consignment - CVED for Animal Products

Search for Commercial Documents

Search Criteria

Certificate Reference:	<input type="text"/>	Country of Origin:	<input type="text"/>
Consignor:	<input type="text"/>	Consignee:	<input type="text"/>
Departure After:	<input type="text"/>	Commodity:	<input type="text"/> Browse
Departure Before:	<input type="text"/>	Means of Transport:	<input type="text"/>
Country of Destination:	<input type="text"/>	Authority of destination:	<input type="text"/>
Postal code of destination:	<input type="text"/>	Authority of destination code:	<input type="text"/>
Local reference number:	<input type="text"/>	Authority of origin:	<input type="text"/>
Certificate Status:	<input type="text"/>	Authority of origin code:	<input type="text"/>
		Place of Origin:	<input type="text"/>
		Passport N°:	<input type="text"/>

Cloned:

[Clear](#) [Search](#)

Search Result

Certificate Reference	Country of Origin	Consignor	Consignee	Animal Species	Status
DOCOM.FR,2013.	France			0206 10 10	Valid
Open Copy as new					
DOCOM.FR,2013.	France			0206 10 10	Valid
Open Copy as new					

[New](#)

69 Exemple: pour le lisier non transformé (code NC 31010000), comme requis à l'annexe XI, section I, du règlement (UE) n° 142/2011 de la Commission.

70 Il s'agit de l'opérateur économique ayant déclaré le DOCOM et figurant dans «Identité du demandeur» de l'onglet «Références».

71 Il s'agit de l'autorité compétente liée au lieu d'origine du DOCOM.

72 Les DOCOM sont automatiquement validés lors de la soumission («Soumettre à la certification»).

73 Pour de plus amples informations sur la recherche de documents commerciaux officiels, veuillez consulter le chapitre «III.1. Rechercher un document commercial officiel».

II.3.2.3. SOUMISSION

L'opérateur économique peut transférer (cloner) la partie I d'un DOCOM validé vers la partie I d'un certificat sanitaire pour les échanges intracommunautaires (INTRA).

C'est ce que l'on appelle le «clonage» dans le cadre de TRACES.

Pour ce faire, il suffit de cliquer sur le bouton «**Cloner en un IntraTrade**» dans un DOCOM présentant le statut «Valide».

/TRACES/Veterinary Documents/Commercial Document Privacy statement

Consignment > Certification
References > Traders > Consignment > Transport > Route

Details of Consignment Presented: References

I.2. Certificate reference number:	DOCOM.FR.2012.	I.2.a. Local reference number::	
I.6. No.(s) of related original certificates:		I.6. Related CITES Certificates:	

Competent Authorities

I.4. Local Competent Authority:	FR07500 Paris
I.3. Central Competent Authority:	FR00000 Dgal-Bicma, C

Identification of Applicant

Name:	eo20 FR
Date of Declaration:	27/04/2012

Cancel and Return to Menu Clone as Intrade Control Print

Une fois que l'opérateur économique (ou l'autorité compétente) a procédé au clonage, cette option n'est plus disponible.

Lorsque plusieurs modèles INTRA sont associés au même code de nomenclature et aux mêmes extensions de code, le modèle correspondant doit être sélectionné.

/TRACES/Veterinary Documents/Commercial Document Privacy statement

Consignment > Certification
References > Traders > Consignment > Transport > Route

Docom clonation | IntraTrade model

Select the IntraTrade model you want to clone the Docom certificate to:

142/2011 MAnimal by-products/derived products not intended for human ...

Cancel Clone

Un nouvel INTRA est créé par transfert des informations encodées dans la partie I du document DOCOM. La case «I.6. Documents commerciaux correspondants» de l'onglet «Références» de l'INTRA est complétée automatiquement avec le numéro de référence TRACES du document DOCOM correspondant, sous forme de lien hypertexte.

/TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate ▶Privacy statement

▼ **Consignment** ▶ Traders ▶ Consignment ▶ Transport ▶ Route

▼ **References**

Details of Consignment Presented: References

I.2. Certificate reference number: INTRA.FR.2012. [] - V1	I.2.a. Local reference number: []
I.6. No.(s) of related original certificates: []	I.6. Related CITES Certificates: Corresponding Commercial Document: ▶DOCOM.FR.2012 []

Competent Authorities	Identification of Applicant
I.4. Local Competent Authority: []	Name: ▶EO FR
I.3. Central Competent Authority: []	Date of Declaration: 21/11/2012

▶Cancel and Return to Menu ▶Submit for Certification ▶Delete ▶Print

Quant à la case «I.6. Certificat IntraTrade correspondant» de l'onglet «Références» du DOCOM, elle est complétée automatiquement (*mise à jour*) avec le numéro de référence TRACES du document INTRA correspondant, sous forme de lien hypertexte.

/TRACES/Veterinary Documents/Commercial Document ▶Privacy statement

▼ **Consignment** ▶ Certification

▼ **References** ▶ Traders ▶ Consignment ▶ Transport ▶ Route

Details of Consignment Presented: References

I.2. Certificate reference number: DOCOM.FR.2012. []	I.2.a. Local reference number: []
I.6. No.(s) of related original certificates: []	I.6. Related CITES Certificates: Corresponding IntraTrade Certificate: ▶INTRA.FR.2012. []

Competent Authorities	Identification of Applicant
I.4. Local Competent Authority: FR07500 Paris	Name: ▶eo20 FR
I.3. Central Competent Authority: FR00000 Dgal-Bicma, C	Date of Declaration: 27/04/2012

▶Cancel and Return to Menu ▶Control ▶Print

L'opérateur économique peut modifier ou compléter la plupart des informations transférées vers l'INTRA, à l'exception des informations suivantes:

- onglet «Transport»: case «I.15. Date de départ (jj/mm/aaaa)»
case «I.15. Heure de départ (hh:mm)».

Une fois que les informations ont été vérifiées et complétées, le cas échéant, l'opérateur économique doit cliquer sur le bouton «Soumettre à la certification» pour soumettre la partie I de l'INTRA⁷⁴.

74 Pour de plus amples informations sur la signature, veuillez consulter le chapitre «II.2.5. Signature».

TRACES/Veterinary Documents/Common Veterinary Entry Document for Animal Products ▶ Privacy statement

▼ **Consignment**

▶ References ▶ Traders ▶ Commodity ▶ Transport ▶ Purpose

Details of Consignment Presented: Sign for Submission

I, the undersigned person responsible for the load detailed above, certify that to the best of my knowledge and belief the statements made in this document are true and complete and I agree to comply with the legal requirements of directive 97/78/EC, including payment for veterinary checks, for repossession of any consignment rejected after transit across the EU to a third country (Article 11.1c), or costs of destruction if necessary.

Please enter your password to sign the consignment document.

Use same password for all subsequent signatures

▶ Cancel and Return to Consignment ▶ Sign Certification

II.3.3. CONTACTER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Une fois que l'autorité compétente a certifié le document commercial officiel (partie II) soumis par l'opérateur économique⁷⁵, ce dernier peut afficher les coordonnées de l'autorité compétente en recherchant le document commercial officiel certifié, en l'ouvrant et en cliquant sur le lien qui renvoie au nom de l'autorité compétente qui l'a signé.

⁷⁵ Si le document commercial officiel a été soumis par l'autorité compétente, l'opérateur économique (même lorsqu'il est renseigné dans le document commercial officiel) ne sera pas en mesure de le consulter.

/TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate ▶ Privacy statement

▶ Consignment ▼ Certification

Certification

II.a. Certificat reference number: INTRA.FR.2012. - V1 II.b. Local reference number: :

II. Health information

SECTION A

I certify that each animal of the consignment described below

1. comes from a holding of origin and an area which, in conformity with Community or national legislation, is not subject to any prohibition or restriction

Official Veterinarian

LVU Number: FR07500 Paris
 Address:
 Postal Code / Region: 75010
 Country: FR

Name: ▶ LVU, FR
 Qualification and title: Official Inspector

▶ Close ▶ Print

Responsible Detail

User		Authority	
E-mail:	LVU.FR@traces-cbt.net	TRACES Unit Number:	FR07500
First Name:	LVU	Name:	Paris
Last Name:	FR	Address:	
Notification language:	English	Postal Code / Region:	75010
Notification type:	HTML	City:	Paris Xe
Phone Number:		Country:	France
Fax:		User Type	
Additional Information:		User Type:	<input checked="" type="radio"/> Standard User <input type="radio"/> Collective User
Status:	Valid		
Status set by:	▶		
Date:	07/06/2012		

▶ Close

Pour des raisons de confidentialité, seule l'adresse électronique officielle de l'autorité compétente ayant signé le document commercial officiel peut être disponible.

III. FONCTIONNALITÉS LIÉES AUX DOCUMENTS COMMERCIAUX OFFICIELS

III.1. RECHERCHER UN DOCUMENT COMMERCIAL OFFICIEL

Sélectionnez l'un des types de documents commerciaux officiels dans la section «Documents vétérinaires»:

- «Certificats sanitaires pour les échanges intracommunautaires»
- «Certificats sanitaires d'exportation»
- «Document commercial»

...et remplissez un ou plusieurs critères de recherche⁷⁶, qui concernent essentiellement la partie I (Lot) du document commercial officiel.

Un critère de recherche⁷⁷ peut être utilisé seul ou croisé avec d'autres.

Certains critères de recherche spécifiques pour les divers types de documents sont décrits ci-dessous.

Search Criteria	
Certificate Reference:	<input type="text"/>
Consignor:	<input type="text"/>
Departure After:	<input type="text"/>
Departure Before:	<input type="text"/>
Country of Destination:	<input type="text" value="▼"/>
Postal code of destination:	<input type="text"/>
Local reference number:	<input type="text"/>
Certificate Status:	<input type="text" value="▼"/>
Country of Origin:	<input type="text" value="▼"/>
Consignee:	<input type="text"/>
Commodity:	<input type="text"/> Browse
Means of Transport:	<input type="text" value="▼"/>
Authority of destination:	<input type="text"/>
Authority of destination code:	<input type="text"/>
Authority of origin:	<input type="text"/>
Authority of origin code:	<input type="text"/>
Place of Origin:	<input type="text"/>
Passport N°:	<input type="text"/>
Cloned:	<input type="checkbox"/>
Clear Search	

Options de recherche

Référence du certificat Désigne le numéro de référence unique TRACES, automatiquement attribué au document commercial officiel.

Statut du certificat Pour de plus amples informations sur les statuts des documents commerciaux officiels, veuillez consulter le chapitre «II.1.1. Chaîne de certification».

Cloné Afin de faciliter la vérification des INTRA soumis à partir de documents DOCOM, l'opérateur économique peut rechercher les documents DOCOM qui ont été clonés en INTRA au moyen de l'option «Cloné».

⁷⁶ Le caractère «%» peut être utilisé pour la plupart des critères de recherche afin d'élargir le champ de la recherche. De plus, la différence entre majuscules et minuscules n'est pas prise en compte dans les recherches. Exemple: indiquer «INTRA.FR%» (huit caractères au minimum) dans le champ «Référence du certificat» permet de trouver tous les INTRA disponibles pour un utilisateur donné.

⁷⁷ Le critère «Statut du certificat» ne peut être utilisé seul.

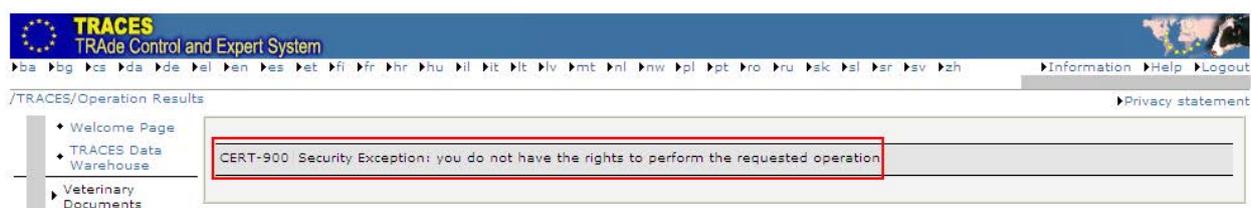
III.1.1. SOLUTIONS DE CONTOURNEMENT ET LIMITES

Outre l'utilisation des critères de recherche TRACES, une autre solution pour trouver votre document commercial officiel consiste à utiliser le numéro de référence unique du certificat:

Sélectionnez l'adresse URL appropriée telle qu'indiquée ci-dessous et entrez le numéro de référence TRACES à la fin de l'adresse, comme suit⁷⁸:

1. <https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/certificates/intratrade/open.do?ref=INTRA.XX.YYYY.ZZZZZZ>
2. <https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/certificates/export/open.do?ref=EXPORT.XX.YYYY.ZZZZZZ>
3. <https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/certificates/intratrade/open.do?ref=DOCOM.XX.YYYY.ZZZZZZ>

Conformément aux règles en matière d'accès aux données (commerciales), vous devez être renseigné dans le document commercial officiel pour pouvoir y accéder, faute de quoi vous recevrez le message d'alerte suivant:



«Exception de sécurité: vous n'avez pas le droit d'effectuer l'opération demandée».

⁷⁸ Légende:

XX = code ISO du pays dans lequel l'UVL du Lieu d'origine/lieu de pêche est situé,

YYYY = année de soumission,

NNNNNNN = numéro de référence unique TRACES.

III.2. COPIER NOUVEAU SOUS

Il existe deux options pour soumettre un nouveau document commercial officiel:

1. utiliser le bouton «**Nouveau**» pour qu'un document commercial officiel vierge soit créé, ou ⁷⁹
2. utiliser le bouton «**Copier nouveau sous**» à partir d'un document commercial officiel existant.

Tant les opérateurs économiques que les autorités compétentes peuvent créer un nouveau document commercial officiel dans TRACES.

Ces deux catégories d'utilisateurs ont donc accès à la fonctionnalité «Copier nouveau sous».



Certificate Reference	Country of Origin	Consignor	Consignee	Commodity	Status	RASFF Status
CVEDP.FR.2011.0016548	Croatia (Local Name: Hrvatska)	DOMA RIJEKA D.O.O.	BOUILLON MATHIEU	0203	Replaced	
CVEDP.FR.2011.0016549	Croatia (Local Name: Hrvatska)	DOMA RIJEKA D.O.O.	BOUILLON MATHIEU	0203	Valid	
CVEDP.FR.2011.0016547	Croatia (Local Name: Hrvatska)	DOMA RIJEKA D.O.O.	BOUILLON MATHIEU	0203	Replaced	

La fonctionnalité «Copier nouveau sous» peut être utilisée pour créer rapidement un nouveau document commercial officiel en y recopiant certaines données de la partie I d'un document commercial officiel existant, ce qui permet d'accélérer le processus de soumission.

La nature des informations copiées est fonction du code de la nomenclature combinée sélectionné. Si le code est identique, toutes les informations de l'onglet «Commerçants» sont recopiées du document commercial officiel original vers le nouveau document commercial officiel. En fonction du modèle et du code NC sélectionné, les informations contenues dans les rubriques aux cases de texte libre du document commercial officiel original seront automatiquement recopiées vers le nouveau document commercial officiel.

Le document commercial officiel (*original*) n'est pas affecté. Il va de soi que les informations du nouveau document peuvent être modifiées.

Cette fonctionnalité peut s'appliquer à tout document commercial officiel, quel que soit son statut (valide, refusé, annulé, nouveau, etc.)⁸⁰. Cependant, comme pour le bouton «Nouveau», le bouton «Copier nouveau sous» est disponible uniquement si vous êtes habilité à soumettre le type de document commercial officiel en question.

⁷⁹ Pour de plus amples informations sur la création et la soumission d'un document commercial officiel vierge, veuillez consulter le chapitre «II.2. Soumettre la partie I (Lot)».

⁸⁰ Pour de plus amples informations sur la chaîne de certification, veuillez consulter le chapitre «II.1.1. Chaîne de certification».

III.3. MODIFIER UN DOCUMENT COMMERCIAL OFFICIEL QUI A ÉTÉ SOUMIS

En fonction du modèle de document choisi, l'opérateur économique peut apporter les modifications souhaitées simplement en recherchant, en ouvrant, en modifiant et en (re)soumettant les documents commerciaux officiels qui portent le statut «Brouillon» et «Nouveau».

Les documents commerciaux officiels portant le statut «Brouillon» sont uniquement accessibles aux utilisateurs TRACES qui les ont soumis et à leurs collègues directs, rattachés à la même organisation. Les documents commerciaux officiels portant le statut «Nouveau» ne peuvent être modifiés que si l'autorité compétente ne les a pas encore certifiés.

Les utilisateurs TRACES peuvent facilement vérifier si une modification a été apportée à la partie I en vérifiant le numéro de version (- Vx) qui suit le numéro de référence TRACES du certificat. Lors de l'impression de documents commerciaux officiels, l'identification rapide des modifications apportées entre le moment de l'impression et le moment de la validation de la partie I peut être importante.

The screenshot shows the TRACES web interface for an 'Intra Trade Animal Health Certificate'. The 'Details of Consignment Presented: References' section displays the certificate reference number 'INTRA.FR.2009.0049593 - V3', where 'V3' is highlighted in a red box. A red arrow points from this box to a printed 'Intra trade certificate' form. In the printed form, the version number 'V1' is highlighted in a red box. The printed form includes the following information:

EUROPEAN COMMUNITY				Intra trade certificate			
I.1. Consignor		I.2. Certificate reference number		I.2.a. Local reference number:			
Name: ABATTOIR SEDAL		INTRA.FR.2009.0049593 - V1		test-Version			
Address: AV. MENDES FRANCE		I.3. Central Competent Authority		FR00000 Dgal-Bicma, C			
Country: 02000 Laon		I.4. Local Competent Authority		FR00200 Aisne			
Country: France (FR)		I.6. No.(s) of related original certificates		No.(s) of accompanying documents			
I.5. Consignee		I.7. Dealer		Approval number			
Name: 'S JONGERS DIRK		Name					
Address: GROENENHOEK 56		Country of destination		ISO code		I.11. Region of destination	
Country: 2630 Aartselaar		Belgium (BE)		Belgium		BE	
Country: Belgium (BE)		I.8. Country of origin		ISO code		I.9. Region of origin	
France		FR					

III.4. SUPPRIMER UN DOCUMENT COMMERCIAL OFFICIEL

L'option «**Supprimer**» n'est disponible que si la partie I du document commercial officiel a été soumise et porte le statut «Brouillon» ou «Nouveau» dans TRACES⁸¹.

Tant l'opérateur économique que l'autorité compétente ont accès au document commercial officiel et à l'option «**Supprimer**».

Une fois supprimé, le document commercial officiel ne pourra plus être visualisé.

Pour supprimer un document commercial officiel:

1. rechercher le document commercial officiel⁸² en question dans une des sous-sections suivantes de la section «Documents vétérinaires»:
 - «Certificats sanitaires pour les échanges intracommunautaires»
 - «Certificats sanitaires d'exportation»
 - «Document commercial»
2. cliquer sur le bouton «Ouvrir» figurant sous la référence du document commercial officiel,
3. cliquer sur le bouton «Supprimer».

TRACES/Veterinary Documents/Intra Trade Animal Health Certificate

Privacy statement

Consignment

References Traders Consignment Transport Route

Details of Consignment Presented: References

I.2. Certificate reference number: INTRA.FR.2013 - V1	I.2.a. Local reference number: [input field]
I.6. No.(s) of related original certificates: [input field] Remove Add	I.6. Related CITES Certificates: [input field]
Competent Authorities	Identification of Applicant
I.4. Local Competent Authority: FR01300 Bouches-Du-Rhone	Name: [input field]
I.3. Central Competent Authority: FR00000 Dgal-Bicma, C	Date of Declaration: 11/04/2013 (UTC +0200)

Cancel and Return to Menu Submit for Certification Delete Print

⁸¹ Pour de plus amples informations sur la chaîne de certification, veuillez consulter le chapitre «II.1.1. Chaîne de certification».

⁸² Pour les documents commerciaux officiels portant le statut «Brouillon», seuls la personne qui a créé le document et ses collègues directs, appartenant à la même organisation, seront en mesure de consulter et de modifier le document commercial officiel (procéder à des suppressions, par exemple). Pour de plus amples informations sur la chaîne de certification, veuillez consulter le chapitre «II.1.1. Chaîne de certification».

III.5. IMPRIMER UN DOCUMENT COMMERCIAL OFFICIEL

Pour imprimer un document commercial officiel, il faut:

- un matériel d'impression: une imprimante,
- un logiciel: une version à jour de [Adobe Acrobat Reader](http://get.adobe.com/reader/)⁸³.

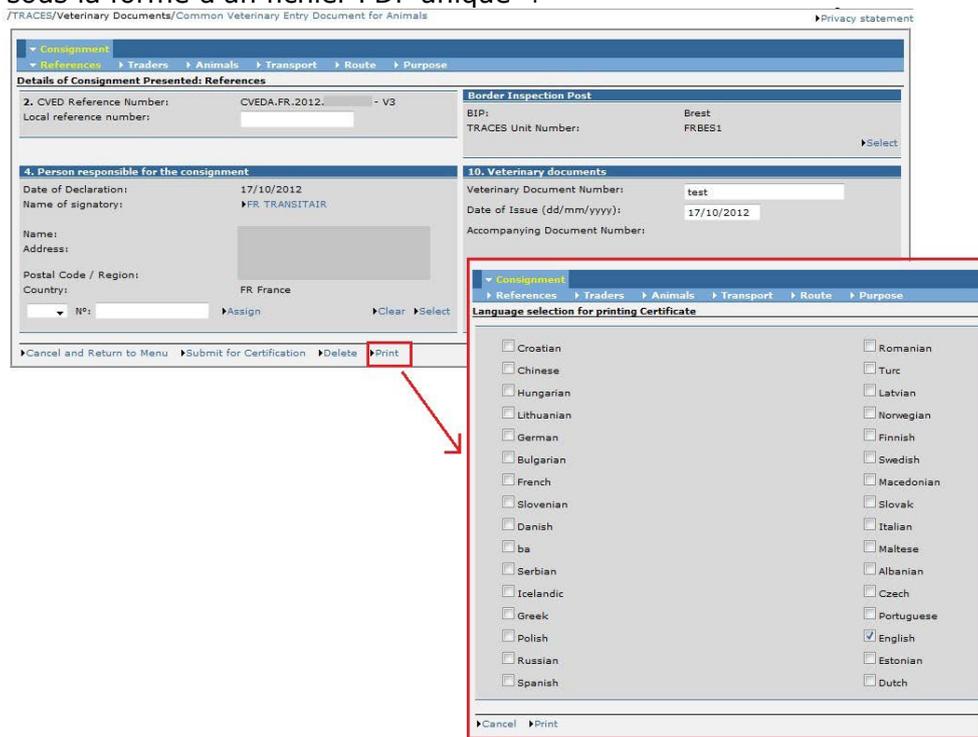
Les langues à sélectionner pour l'impression du document commercial officiel sont les langues utilisées dans le pays d'origine ou de destination.

III.5.1. DOCUMENT COMMERCIAL OFFICIEL QUI A ÉTÉ SOUMIS

Pour imprimer un document commercial officiel qui a été soumis:

1. rechercher le document commercial officiel en question dans une des sous-sections suivantes de la section «Documents vétérinaires»:
 - «Certificats sanitaires pour les échanges intracommunautaires»
 - «Certificats sanitaires d'exportation»
 - «Document commercial»
2. cliquer sur le bouton «Ouvrir» figurant sous la référence du document commercial officiel,
3. cliquer sur le bouton «Imprimer».

S'ouvre alors une autre fenêtre, où une ou plusieurs langues peuvent être sélectionnées pour l'impression dudit document sous la forme d'un fichier PDF unique⁸⁴.



83 <http://get.adobe.com/reader/>

84 La langue de travail actuelle de TRACES est sélectionnée par défaut. Vous pouvez cocher ou décocher toutes les cases «langue» dont vous avez besoin.



Le statut des documents commerciaux officiels est indiqué par un filigrane.

Seul un document commercial officiel valide présente le filigrane «ORIGINAL». Il n’y a aucun filigrane pour le statut «Nouveau». Les autres filigranes sont ceux des statuts «Annulé», «Brouillon», «Refusé» et «Remplacé»⁸⁵.

Dans les environnements d’essai du système, tous les documents commerciaux officiels portent le filigrane «FORMATION» ou «ACCEPTATION», quel que soit le statut du document commercial officiel, de manière à éviter tout risque de confusion avec l’environnement de production réel.

85 Pour de plus amples informations sur la chaîne de certification, veuillez consulter le chapitre «II.1.1. Chaîne de certification».

III.5.2. IMPRESSION D'UN MODÈLE VIERGE DE DOCUMENT COMMERCIAL OFFICIEL

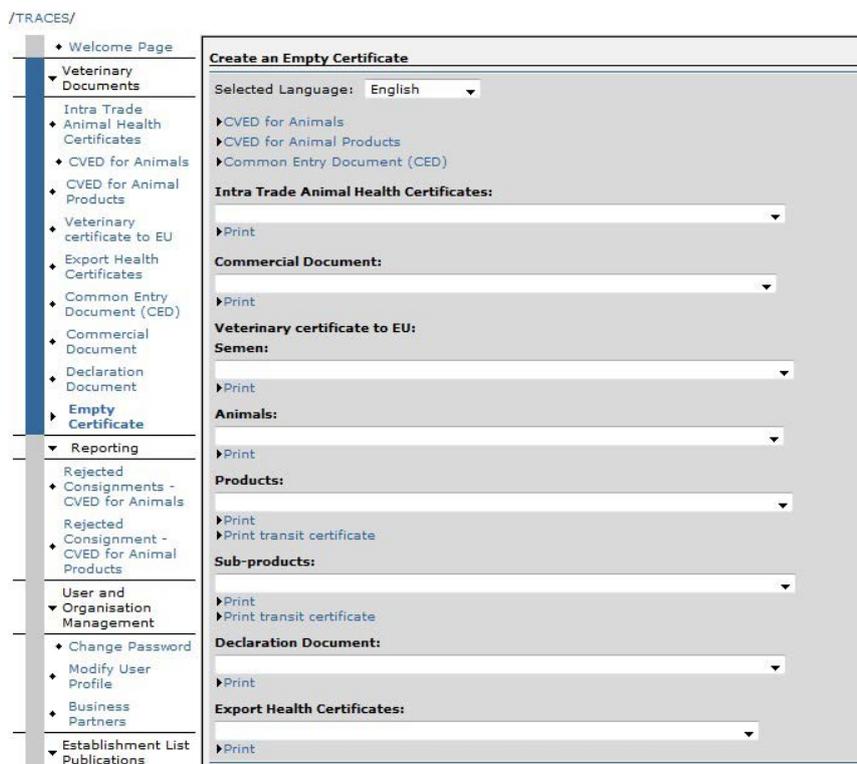
Les utilisateurs TRACES trouveront tous les modèles (vierges) consolidés de documents commerciaux officiels dans la sous-section «Certificat vierge» de la section «Documents vétérinaires».

- plusieurs modèles pour les INTRA: «Certificats sanitaires pour les échanges intracommunautaires»,
- dix modèles⁸⁶ pour les EXPORT: «Certificats sanitaires d'exportation»,
- un modèle⁸⁷ pour les DOCOM: «Document commercial»;

Pour imprimer un modèle vierge de document commercial officiel:

1. cliquer sur la sous-section «Certificat vierge» de la section «Documents vétérinaires»;
 2. sélectionner la langue souhaitée à partir de la liste déroulante correspondante⁸⁸;
 3. sélectionner le modèle souhaité de document commercial officiel:
«Certificats sanitaires pour les échanges intracommunautaires»,
«Certificats sanitaires d'exportation»,
«Document commercial»⁸⁹;
2. cliquer sur le bouton «Imprimer» figurant sous le document commercial officiel vierge.

S'ouvre alors une autre fenêtre affichant, au format PDF, le modèle vierge de document dans la langue choisie⁹⁰.



86 Soit dix modèles outre le modèle «non harmonisé».

87 Soit un modèle outre le modèle «non harmonisé».

88 Les langues pour l'impression de votre document commercial officiel sont les langues utilisées dans le pays d'origine ou de destination.

89 Choisir le modèle de document DOCOM approprié dans la liste déroulante.

90 Répéter cette procédure pour toutes les autres langues.

III.6. NOTIFICATIONS AUTOMATIQUES PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Des notifications automatiques sont envoyées par courrier électronique à tous les utilisateurs TRACES valides et actifs concernés pour les informer de certaines actions exécutées ou à exécuter dans TRACES.

Ces messages de notification peuvent être regroupés par catégories:

- documents officiels: création, validation, rejet, annulation, suppression:
 - INTRA
 - EXPORT
 - DOCOM
 - DVCEA
 - DVCEP
 - DCE
 - DSCE-VP
 - DECLAR

Les messages de notification pour les DVCEP sont classés selon les catégories suivantes:

- notifications pour admissibilité de la procédure de transit ou de transbordement (cases 30 et 31);
- notifications pour admissibilité au marché intérieur (case 32);
- notifications pour admissibilité en cas d'acheminement (case 33) et de certaines procédures de stockage en entrepôt (case 34);
- notifications pour non-admissibilité en cas de destruction ou de transformation (case 35).

The screenshot shows the 'Modify User Profile' window. It has two columns: 'User Information' and 'Organisation, Company'. The 'User Information' column includes fields for e-Mail, First name, Last name, Notification language (set to English), Notification type (set to HTML), Phone, and Fax. The 'Organisation, Company' column includes fields for Name, Aggregation Code, Address, Postal Code / Region, and Country. Below these is a section 'Receiving notification mail' with a list of 20 notification categories, each with a checked checkbox. At the bottom of the notification list are buttons for 'Select all' and 'Deselect all'. At the very bottom of the form are buttons for 'Cancel' and 'Save'.

Les utilisateurs TRACES ont la possibilité de choisir les courriers de notification automatiques qu'ils souhaitent recevoir en cochant les cases correspondantes dans la sous-section «Modifier profil utilisateur» de la section «Gestion des utilisateurs et des organisations».

La réception de ces courriers de notification n'affecte aucunement le droit d'accès aux informations en ligne, qui sont mises à jour dès que l'autorité compétente y apporte des modifications.

III.6.1. CONTRÔLES QUANTITATIFS

Lorsque le nombre d'animaux ou le poids des marchandises dépasse une valeur limite préétablie, un message d'alerte invitant les utilisateurs TRACES à vérifier la quantité est affiché immédiatement après la soumission et est répété jusqu'à la validation du document commercial officiel.

«La quantité encodée dépasse la valeur limite fixée: valider pour confirmer cette quantité.»

En cas de validation d'un document commercial officiel avec une quantité supérieure à la limite fixée, un message de notification est envoyé à la Commission européenne.

Les quantités maximales pour les animaux vivants sont les suivantes:

Code NC	Espèce	Quantité maximale
0101		100
0102		300
0103		1200
010410		1500
010420		1500
0105		200000
010611		50
010612		12
010619		100
	artiodactyles	300
	périssodactyles	15
	proboscidiens	15
	rodentiens	10000
	lagomorphes	10000
010620		1000
010631		50
010632		1500
010639		10000
010690		1000
030110		40000

III.6.2. ACCÈS SÉCURISÉ

L'accès direct en ligne aux informations disponibles dans TRACES par les liens hypertextes figurant dans les courriers de notification automatiques est sécurisé par l'utilisation du mot de passe TRACES.

From...	SANCO-TRACES-NOREPLY@ec.europa.eu
To...	[redacted]
Cc...	
Bcc...	
Subject:	Notification related to Import certification validation

1 Import certificates have been validated after the last notification you have received

Reference Number : IMPORT.CA [redacted]

[Click here](#) to access the application .

The TRACES application.

IV. AUTRES SECTIONS DU SYSTÈME

IV.1. SECTION «RAPPORT»

Cette section permet de consulter les lots couverts par un DVCEA ou un DVCEP⁹¹ qui ont été rejetés à la frontière de l'Union européenne⁹².

Pour effectuer une recherche, cliquez :

- sur «Lots rejetés — DVCE pour animaux», ou
- sur «Lots rejetés — DVCE pour produits animaux».

Plusieurs critères de recherche permettent d'affiner la recherche des DVCE.

Les utilisateurs TRACES de l'UE/AELE rattachés à un PIF ont accès à tous les DVCE rejetés de l'UE/AELE.

Les utilisateurs TRACES de l'UE/AELE rattachés à des autorités compétentes autres que les PIF ont accès aux DVCE rejetés de l'UE/AELE s'ils sont indiqués dans les documents d'entrée officiels.

Les pays tiers n'ont accès qu'aux DVCE soumis via la validation des documents IMPORT, sur une base nationale

The screenshot displays the TRACES web application interface for reporting rejected consignments. The breadcrumb path is "/TRACES/Reporting/Rejected Consignment". The main content area is titled "Reporting - Rejected - CVED Animals". It features a "Search Criteria" section with various input fields and buttons for filtering results. The "Search Result" section at the bottom shows a table with the following columns: Certificate Reference Number, Commodity Code, Arrival date at the BIP, Person responsible for load, Country of Origin, Place of Destination, and BIP. The left sidebar contains a navigation menu with "Reporting" and "Rejected Consignments - CVED for Animals" highlighted.

Pour des raisons de confidentialité des données commerciales concernées, des règles strictes en matière d'accès s'appliquent à chaque profil d'utilisateur TRACES.

91 Cette fonctionnalité n'est pas (encore) disponible pour les DCE et les documents DECLAR.

92 Aucune limite de temps ne s'applique.

IV.2. SECTION «GESTION DES UTILISATEURS ET DES ORGANISATIONS»

IV.2.1. SOUS-SECTION «MODIFIER MOT DE PASSE/QUESTION SECRÈTE ET RÉPONSE»⁹³

Les utilisateurs TRACES peuvent modifier à volonté leur mot de passe, leur question secrète et sa réponse, à l'aide de la sous-section «Modifier mot de passe» de la section «Gestion des utilisateurs et des organisations».

The screenshot shows the 'Change Password' interface in the TRACES system. The left sidebar contains a navigation tree where 'User and Organisation Management' is selected, and 'Change Password' is highlighted. The main content area is titled 'Change Password' and contains the following fields and controls:

- Password:** Input field
- New password:** Input field
- Confirm new password:** Input field
- Modify** button
- Security question:** Dropdown menu with the selected option 'What brand was your first car or bike?'
- Security answer:** Input field
- Modify** button

IV.2.2. SOUS-SECTION «MODIFIER PROFIL UTILISATEUR»⁹⁴

La sous-section «Modifier profil utilisateur» de la section «Gestion des utilisateurs et des organisations» permet:

- de sélectionner/désélectionner les catégories de courriers de notification automatiques que l'utilisateur désire recevoir⁹⁵;
- de vérifier l'organisation rattachée au profil;
- de modifier la langue des courriers de notification automatiques, le type de notification (HTML/texte), ainsi que d'autres informations concernant l'utilisateur, à l'exception du login (adresse électronique). La modification de l'adresse électronique se fait par l'intermédiaire de l'autorité compétente, qui doit transmettre une demande formelle en ce sens à l'équipe TRACES.

⁹³ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités.

⁹⁴ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités.

⁹⁵ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre «III.6. Notifications automatiques par courrier électronique».

Modify User Profile

User Information	Organisation, Company
e-Mail: <input type="text"/>	Name: <input type="text"/>
First name: <input type="text"/>	Aggregation Code: <input type="text"/>
Last name: <input type="text"/>	Address: <input type="text"/>
Notification language: English <input type="text"/>	Postal Code / Region: <input type="text"/>
Notification type: HTML <input type="text"/>	Country: <input type="text"/>
Phone: <input type="text"/>	
Fax: <input type="text"/>	
Additional Information: <input type="text"/>	

Receiving notification mail

<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CED cancelled	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CED decision in progress
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CED validation	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CED validation (transfer)
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CHED-PP cancelled	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CHED-PP decision in progress
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CHED-PP validation	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CHED-PP validation for transshipment/ transfer
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CVEDA cancelled	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CVEDA decision in progress
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CVEDA validation	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CVEDP cancelled
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CVEDP decision in progress	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CVEDP validation
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CVEDP validation (internal market)	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CVEDP validation (specific warehouse procedur...
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to CVEDP validation (transit / transshipment)	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to Cloned DOCOM certificate
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to DECLAR certificate cancelled	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to DECLAR validation
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to DOCOM cancelled	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to DOCOM creation
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to DOCOM validation	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to EXPORT Validation
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to EXPORT cancelled	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to EXPORT rejection
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to Intratrade cancelled	<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to Intratrade certificate rejection
<input checked="" type="checkbox"/> Notification related to Intratrade validation	

▶Select all ▶Deselect all

▶Cancel ▶Save

IV.3. SECTION «PUBLICATION DES LISTES D'ÉTABLISSEMENTS»

Pour de plus amples informations sur la présentation et la gestion des listes d'établissements agréés (LMS), veuillez consulter le manuel d'utilisation sur la gestion des organisations, des utilisateurs et des autorités, également disponible dans la [boîte à outils TRACES](#)⁹⁶.

96 Boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

IV.4. SECTION «LÉGISLATION»

La section «Législation» renvoie l'utilisateur TRACES à la page d'accueil d'EUR-Lex, le site web donnant accès au droit de l'Union européenne et à d'autres documents considérés comme publics.

This site is a part of About EUR-Lex | Site map | FAQ | Help | Contact | Useful links | Legal notice

EUR-Lex

 Access to European Union law

EUROPA > EUR-Lex Home

OFFICIAL JOURNAL

SIMPLE SEARCH

by word
by document number
by date
by OJ reference
by CELEX number
more options...

ADVANCED SEARCH

COLLECTIONS

Treaties
International agreements
Legislation in force
Preparatory acts
Case-law
Parliamentary questions

PRACTITIONER'S CORNER

Budget of the European Union
ECICS
The institutions' registers
TARIC
EU Pesticides Database
EU legislation on statistics

About EU law

Summaries of EU Legislation
The ABC of European Union law
Legislative drafting

News

- ▶ **Thematic files**
Legislation on selected themes
01/06/2011: Volunteering » **new**
- ▶ **Selection of new documents**
 - ▶ **31/05/2011**: Regulation (EU) No 510/2011 of the European Parliament and of the Council of 11 May 2011 setting emission performance standards for new light commercial vehicles as part of the Union's integrated approach to reduce CO2 emissions from light-duty vehicles (Text with EEA relevance) ▶ **pdf**
 - ▶ **31/05/2011**: 2011/314/EU: Commission Decision of 12 May 2011 concerning the technical specification for interoperability relating to the 'operation and traffic management' subsystem of the trans-European conventional rail system (notified under document C(2011) 3099) (Text with EEA relevance) ▶ **pdf**
 - ▶ **31/05/2011**: 2011/321/EU: Commission Implementing Decision of 27 May 2011 establishing, pursuant to Directive 2006/7/EC of the European Parliament and of the Council, a symbol for information to the public on bathing water classification and any bathing prohibition or advice against bathing ▶ **pdf**
 - ▶ **19/05/2011**: Directive 2011/51/EU of the European Parliament and of the Council of 11 May 2011 amending Council Directive 2003/109/EC to extend its scope to beneficiaries of international protection (Text with EEA relevance) ▶ **pdf**
 - ▶ **19/05/2011**: 2011/286/EU: Decision of the European Parliament and of the Council of 2 May 2011 on mobilisation of the European Union Solidarity Fund, in accordance with point 26 of the Interinstitutional Agreement of 17 May 2006 between the European Parliament, the Council and the Commission on budgetary discipline and sound financial management ▶ **pdf**

▶ **Newsletter 18/4/2011**

Last updated: 01/06/2011

English (en)
Please select a language
български (bg)
español (es)
čeština (cs)
dansk (da)
Deutsch (de)
eesti keel (et)
ελληνικό (el)
English (en)
français (fr)
Gaeilge (ga)
italiano (it)
latviešu valoda (lv)
lietuvių kalba (lt)
magyar (hu)
Malti (mt)
Nederlands (nl)
polski (pl)
português (pt)
română (ro)
slovenčina (sk)
slovenščina (sl)
suomi (fi)
svenska (sv)

Connection

Free registration

2011
www.eu2011.hu

Other sites managed by the Publications Office

N-Lex
A common gateway to national law

IV.5. SECTION «INFORMATIONS»

Le bouton «Information» qui se trouve dans le coin supérieur droit de la fenêtre TRACES redirige l'utilisateur vers la [boîte à outils TRACES](#)⁹⁷, disponible sur le site d'information CIRCABC⁹⁸.



La [boîte à outils TRACES](#)⁹⁹ est une passerelle vers d'autres manuels d'utilisation, vidéos et modèles relatifs au système.

Pour la soumission des documents commerciaux officiels, nous vous recommandons de visionner les vidéos pédagogiques sur la soumission (*et le clonage*¹⁰⁰) des documents commerciaux officiels.

La boîte à outils TRACES contient toutes les informations dont vous avez besoin sous forme d'un document «plate-forme» et vous facilitera l'utilisation du système.

97 Boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

98 CIRCABC: Centre de ressources de communication et d'information pour les administrations, les entreprises et les citoyens.

99 Boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

100 Pour de plus amples informations sur le clonage d'un DOCOM en INTRA, veuillez consulter le chapitre «II.3.2. Étapes suivantes pour les documents DOCOM: cloner en un INTRA».

V. QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

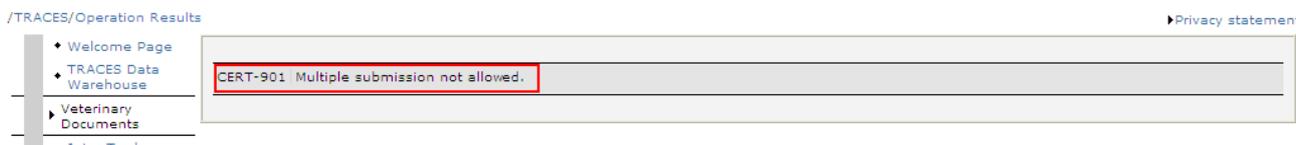
V.1. JE NE PEUX PAS SOUMETTRE UN NOUVEAU DOCUMENT COMMERCIAL OFFICIEL

Si le bouton «Nouveau» ne s'affiche pas dans l'une des sous-sections de la section «Documents vétérinaires» lorsque vous souhaitez soumettre un nouveau document commercial officiel, il est possible que votre profil TRACES ne soit pas rattaché à l'autorité compétente adéquate pour ce qui est de l'UVL, mais à un PIF/PED/PID de l'Union européenne.

Comme chaque profil TRACES se voit attribuer des droits d'accès spécifiques, cela peut expliquer pourquoi certaines fonctionnalités vous sont inaccessibles.

Veillez revérifier auprès de votre autorité compétente à quelle autorité compétente vous êtes réellement rattaché dans le système.

V.2. QUE SIGNIFIE LE MESSAGE D'ALERTE: «SOUMISSIONS MULTIPLES NON AUTORISÉES»?

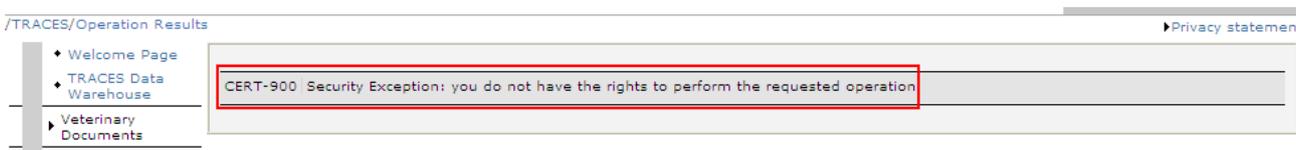


Le message d'alerte «*Soumissions multiples non autorisées*» peut apparaître lorsque vous essayez de valider, soumettre, supprimer, etc., des données (document commercial officiel, organisation, compte d'utilisateur, etc.) dans le système et que vous utilisez les boutons «Précédent» et «Suivant», qui sont en fait des fonctionnalités du navigateur internet (MS Internet Explorer, Mozilla Firefox, etc.).



Étant donné que les fonctionnalités «Précédent» et «Suivant» ne sont pas des fonctionnalités de TRACES, mais de votre navigateur internet, vous ne serez pas en mesure de les utiliser afin d'«annuler» une action réalisée dans TRACES.

V.3. QUE SIGNIFIE LE MESSAGE D'ALERTE: «EXCEPTION DE SÉCURITÉ: VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT D'EFFECTUER L'OPÉRATION DEMANDÉE»?



Le message d'alerte «*Exception de sécurité: vous n'avez pas le droit d'effectuer l'opération demandée*» peut apparaître lorsque:

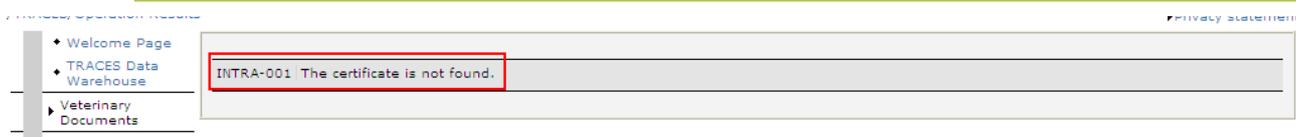
1/ vous tentez d'enregistrer des modifications apportées à un document commercial officiel alors que son statut a depuis été modifié par un autre utilisateur TRACES.

En effet, il est possible que l'un de vos collègues au sein de l'opérateur économique ou de l'autorité compétente ait entre-temps déjà validé le document commercial officiel, en certifiant ou en supprimant la partie I (Lot) du document commercial officiel, de sorte que l'accès au document ou sa validation ne soit plus possible;

2/ vous tentez d'accéder à un type de document commercial officiel pour lequel votre profil TRACES ne possède pas les droits d'accès requis¹⁰¹, par exemple en entrant le numéro de référence du document commercial officiel dans la barre d'adresse de votre navigateur internet.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le chapitre «III.1.1. Solutions de contournement et limites».

V.4. QUE SIGNIFIE LE MESSAGE D'ALERTE: «LE CERTIFICAT N'A PAS ÉTÉ TROUVÉ»?



Le message d'alerte «*Le certificat n'a pas été trouvé*» peut apparaître lorsque vous essayez d'accéder à un «nouveau» document commercial officiel qui a déjà été supprimé par un autre utilisateur TRACES, à la suite d'une notification automatique envoyée par TRACES.

En effet, il est possible que l'un de vos collègues au sein de l'opérateur économique ou de l'autorité compétente ait entre-temps déjà supprimé le document commercial officiel.

V.5. QUE SIGNIFIE LE MESSAGE D'ALERTE: «GEN 002...» (ALERTE ERREUR INATTENDUE)?

Nous vous invitons à remplir le rapport d'erreur accessible via la [boîte à outils TRACES](#)¹⁰².

Veuillez envoyer ce rapport à l'équipe TRACES à l'adresse sanco-traces@ec.europa.eu, en mettant votre autorité compétente en *copie carbone* (Cc)¹⁰³.

101 Par exemple, vous tentez d'accéder à un document DVCE alors que vous êtes un utilisateur TRACES rattaché à une UVL de l'UE qui n'est pas liée au lieu de destination.

102 Boîte à outils TRACES: <https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

103 Un modèle de rapport d'erreur est inclus dans la [boîte à outils TRACES](#).

VI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET CONTACT

Nous vous recommandons vivement de contacter votre autorité compétente, qui répondra directement à vos questions ou vous redirigera vers les autorités compétentes concernées.

Sont également à votre disposition:

L'équipe TRACES, qui répondra aux questions concernant le fonctionnement de TRACES en tant que système en ligne:

la [boîte à outils TRACES](#), qui comprend des sections consacrées au [plan d'intervention](#) ¹⁰⁴ et à la communication des problèmes, ¹⁰⁵
des [présentations sur TRACES](#), ¹⁰⁶
courriel: sanco-traces@ec.europa.eu, ¹⁰⁷
tél. +32 2 297 63 50,
fax +32 2 299 43 14

Le [site web du système LMS](#), ¹⁰⁸ pour les questions concernant l'agrément officiel des établissements

Le [site web du RASFF](#), ¹⁰⁹ pour les questions concernant le «système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux»

La [base de données en ligne des tarifs douaniers \(TARIC\)](#), ¹¹⁰ pour les questions concernant les codes de nomenclature combinée utilisés par les PIF

Le [site web BTSF](#), ¹¹¹ pour les questions concernant l'initiative «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres»

Le [site web EUROPHYT](#), ¹¹² pour les questions concernant les végétaux et les produits végétaux

L'[EXPORT Helpdesk](#), ¹¹³ pour les questions concernant les conditions et taxes pour l'accès au marché intérieur, les droits à l'importation et les droits de douane



104 Plan d'intervention: <https://circabc.europa.eu/w/browse/91fe2ba6-6d69-4bdc-94ad-304b7eb6ff05>

105 Modèle de rapport d'erreur: en construction.

106 Présentations sur TRACES: <http://prezi.com/user/TRACES>

107 Veuillez mettre votre autorité compétente en copie lorsque vous contactez l'équipe TRACES.

108 Site web du système LMS: http://ec.europa.eu/food/food/biosafety/establishments/third_country/index_fr.htm

109 Site web du RASFF: http://ec.europa.eu/food/food/rapidalert/index_en.htm

110 TARIC: http://ec.europa.eu/taxation_customs/customs/customs_duties/tariff_aspects/customs_tariff/index_fr.htm

111 Site web BTSF: <http://www.foodinfo-europe.com/index.php?lang=english>

112 Site web EUROPHYT: http://ec.europa.eu/food/plant/europhyt/index_en.htm

113 EXPORT Helpdesk: http://exporthelp.europa.eu/thdapp/index_fr.html

TRAde Control and Expert System (TRACES)

est un outil de gestion pour **suivre les mouvements** des animaux et des produits d'origine animale en provenance de l'extérieur comme de l'intérieur de l'Union européenne. Il couvre également les importations dans l'Union d'aliments pour animaux et de denrées alimentaires d'origine non animale ainsi que de végétaux, de semences et de matériels de multiplication.

TRACES vise à **améliorer** la relation entre les **secteurs public et privé** et à **renforcer la coopération** entre les parties prenantes européennes. Il vise à **faciliter les échanges commerciaux**, à **renforcer la sécurité** de la chaîne alimentaire et à **protéger la santé des animaux**.

Ce système **consolide et simplifie** les systèmes existants. Il s'agit d'une innovation majeure pour l'amélioration de la **gestion des maladies animales** et la réduction de la charge **administrative** qui pèse sur les opérateurs économiques et les autorités compétentes.

Dr Didier CARTON
Chef de secteur TRACES

Pour de plus amples informations

Secteur TRACES
Direction générale de la santé et des consommateurs
B232 03/057
B-1049 Bruxelles
Tél. +32 2297 63 50

Courriel: sanco-traces@ec.europa.eu
<http://ec.europa.eu/traces/>
<http://prezi.com/user/TRACES/>

Le présent manuel est destiné aux utilisateurs TRACES.
Il est disponible en téléchargement à l'adresse suivante:

<https://circabc.europa.eu/w/browse/ac0bd3d2-66ae-4234-b09c-a3fa9854acfd>

Mise à jour: 10 Dec 2013

